



Société anonyme coopérative de crédit à capital variable
Siège social : 1, rue Louis Lichou, 29480 Le Relecq Kerhuon
R.C.S. : Brest 775 577 018

Document de référence valant

Rapport financier semestriel

30/06/2018

En application de la loi du Luxembourg du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence des émetteurs de valeurs mobilières.

SOMMAIRE

1. Groupe Crédit Mutuel Arkéa	3
2. Rapport d'activité semestriel	4
2.1. Eléments de synthèse	4
2.2. Activité	6
2.3. Bilan	8
2.4. Résultats consolidés	10
2.5. Notations	12
2.6. Mise en œuvre de la désaffiliation unilatérale du Groupe Crédit Mutuel Arkéa de l'ensemble Crédit Mutuel	12
2.7. Facteurs de risques	14
3. Comptes consolidés au 30 juin 2018	18
4. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2018	86
5. Gouvernement d'entreprise	88
5.1. Conseil d'administration	88
5.2. Direction générale	88
6. Informations générales	89
7. Contrôleurs légaux des comptes	90
8. Responsable du rapport financier semestriel	91
Tableau de concordance	92
Indicateurs alternatifs de performance	93

1. Groupe Crédit Mutuel Arkéa

Groupe de banque et d'assurance, le Crédit Mutuel Arkéa réunit les fédérations de Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et du Massif Central ainsi qu'une trentaine de filiales spécialisées qui couvrent tous les métiers de la sphère financière.

Entreprise mutualiste et coopérative, le Crédit Mutuel Arkéa n'est pas coté en Bourse. Il appartient à ses sociétaires qui sont à la fois actionnaires et clients. Le groupe, qui conjugue solidité financière et stratégie de croissance durable, met ainsi sa performance au service du financement de l'économie réelle et des projets de ses 4.4 millions de clients.

Fabricant et distributeur, le Crédit Mutuel Arkéa est en mesure de proposer à ses clients, qu'ils soient particuliers, entreprises, associations ou collectivités, une gamme complète de produits et services bancaires, financiers, patrimoniaux, d'assurance... Par ailleurs, le groupe présente la particularité de développer des services bancaires en marque blanche à destination d'autres établissements financiers et de paiement.

Précurseur et innovant, le Crédit Mutuel Arkéa dispose d'une culture technologique connue et reconnue. Fort de cette expertise, le groupe a tissé des liens très forts avec les acteurs de l'écosystème numérique avec lesquels il développe diverses formes de coopération, qu'elles soient technologiques ou capitalistiques. L'acquisition de Leetchi et de Pumpkin ainsi que la prise de participation au capital de plusieurs fintechs (Linxo, Yomoni, Grisbee, Vivienne Investissement, Fluo, Masuccession.fr) permettent au Crédit Mutuel Arkéa de rester à la pointe de la technologie, de suivre l'évolution des modes de consommation et d'inventer la banque et les services numériques de demain.

Banque décentralisée, le Crédit Mutuel Arkéa est attaché au maintien des centres de décision et des bassins d'emplois en région. C'est en s'appuyant sur ses bases régionales que le groupe rayonne sur l'ensemble du territoire national et même au-delà :

- Un réseau de 457 caisses locales et points d'accueil, en Bretagne, dans le Sud-Ouest et dans le Massif Central.
- 18 centres d'affaires régionaux pour Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels.
- Une présence en Belgique avec Keytrade Bank et ProCapital Securities Services.
- Monext, le spécialiste du paiement en ligne, compte des clients dans 25 pays européens.
- Leetchi et Mangopay sont présents au Royaume-Uni, en Allemagne, en Espagne et au Luxembourg.

2. Rapport d'activité semestriel

2.1. Eléments de synthèse

Un résultat semestriel au plus haut historique et des fondamentaux solides dans un environnement économique défavorable de taux d'intérêt toujours bas pesant particulièrement sur les activités de banque de détail.

En termes d'activité (par rapport au 31 décembre 2017) :

- Un portefeuille clients en hausse de 3,6%, à 4,4 millions ;
- Des encours de crédits bruts en augmentation de 5,1%, à 53,3 milliards d'euros ;
- Des encours d'épargne en progression de 2,4%, à 110,3 milliards d'euros ;
- Un ratio crédits nets sur dépôts en hausse d'un point à 103% ;
- Un portefeuille de contrats d'assurances de biens et de personnes en croissance de 3,5%, à plus de 2,1 millions de contrats.

En termes de résultat (par rapport au 30 juin 2017) :

Un résultat net part du groupe à 247 millions d'euros, en hausse de 53 millions d'euros par rapport au premier semestre 2017 :

- Un PNBA en progression de 7,9% à plus d'un milliard d'euros
- Des frais de gestion en augmentation de 6,6%, à 734 millions d'euros
 - Une amélioration du coefficient d'exploitation de 0,8 point à 67,8%
- Un coût du risque en hausse de 12 millions d'euros à 38 millions d'euros, impacté par le passage à la norme IFRS9 au 1er janvier 2018.

En termes de solvabilité :

- Les textes « Bâle III » ont été transposés dans la réglementation européenne en 2013, sous la forme de la Directive « CRD4 » et du Règlement « CRR1 ». Cette réglementation est entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2014 ; des dispositions transitoires existeront néanmoins jusqu'en 2024.
- Les fonds propres de base de catégorie 1 ou « Common Equity Tier 1 » (CET 1) sont de 5,6 milliards d'euros et représentent 88 % des fonds propres prudentiels totaux. Ils progressent de 296 millions d'euros sur le premier semestre 2018, ce qui correspond principalement à l'intégration du résultat non distribué du 1^{er} semestre 2018. Après prise en compte des fonds propres de catégorie 2 (Tier 2), les fonds propres prudentiels s'établissent à 6,3 milliards d'euros.
 - L'encours de parts sociales reste stable à 2,2 milliards d'euros.
- Les exigences de fonds propres du groupe progressent avec le développement des engagements.

Evolution des fonds propres prudentiels

(en millions d'euros)	Juin 2018	Décembre 2017
Fonds Propres Common Equity Tier 1	5 590	5 294
Fonds propres Tier 1	5 636	5 294
Fonds propres complémentaires (Tier 2) nets de déductions et surcomplémentaires	694	845
Total des fonds propres réglementaires	6 330	6 139

Evolutions des exigences de fonds propres

(en millions d'euros)	Juin 2018	Décembre 2017
Risque de crédit	2 247	2 125
Approche standard	413	420
Administrations centrales et publiques	84	76
Établissements de crédit	7	9
Entreprises	44	87
Clientèle de détail	245	220
Actions, titrisations et autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	32	30
Approche notations internes	1 834	1 705
Établissements de crédit	62	67
Entreprises	752	687
Clientèle de détail	245	235
Actions	720	666
Titrisations et autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	54	50
Risque de marché et CVA (approche standard)	6	7
Risque opérationnel (approche avancée quasi exclusivement)	184	155
Total des exigences de fonds propres	2 437	2 287

Evolution des ratios prudentiels¹

	Juin 2018	Décembre 2017
Ratio Common Equity Tier 1	18,3%	18,5%
Ratio Global	20,8%	21,5%
Ratio de levier	6,1%	6,4%

En termes de liquidité :

Le groupe est en ligne avec ses objectifs établis dans le cadre des normes Bâle III :

- LCR à 125% à fin juin 2018

¹ Ratios intégrant le résultat et, pour le ratio de levier, tenant compte de l'acte délégué avec les dispositions applicables d'office (principalement exclusion des actifs des filiales d'assurance) et sans les dispositions soumises à accord préalable (intragroupes et épargne centralisée)

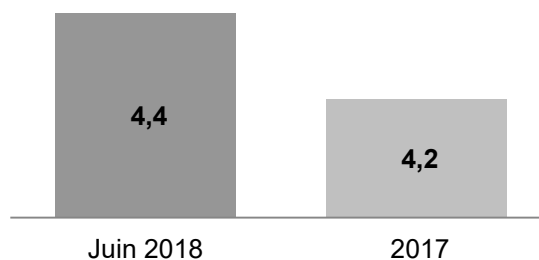
2.2. Activité

2.2.1. Clients

Le portefeuille clients augmente 3,6% sur le premier semestre 2018.

A périmètre comparable¹, il progresse de 2,6%, soit plus de 110 000 clients supplémentaires apportés par l'ensemble des filiales : les assureurs (+36 000 clients), la banque en ligne (+ 30 000 clients), la banque de détail (+ 23 000 clients), les filiales de crédit à la consommation (+ 17 000 clients).

Portefeuille de clients (en millions)



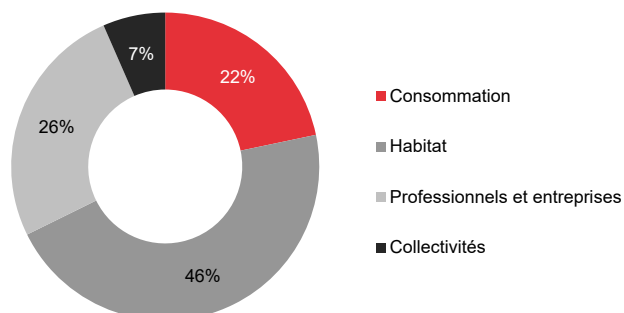
2.2.2. Crédits

Les encours bruts avant provisions progressent de 5,1 % pour atteindre 53,3 milliards d'euros. Les encours nets de provisions s'établissent à 52,8 milliards d'euros. A périmètre comparable¹, les encours de crédits bruts progressent de 4,3% pour atteindre 53 milliards d'euros.

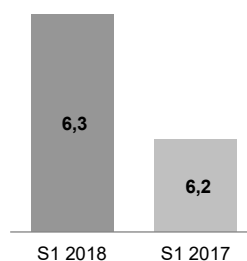
La production de crédits du premier semestre 2018 atteint 6,3 milliards d'euros en progression de 2,4 % par rapport au premier semestre 2017.

La croissance de la production concerne les crédits aux professionnels et entreprises (+15% à 1,6 milliard d'euros) et les crédits aux particuliers (+1,7% à 4,3 milliards d'euros). La production de crédits aux collectivités est quant à elle en retrait de 24,6% à 0,4 milliard d'euros.

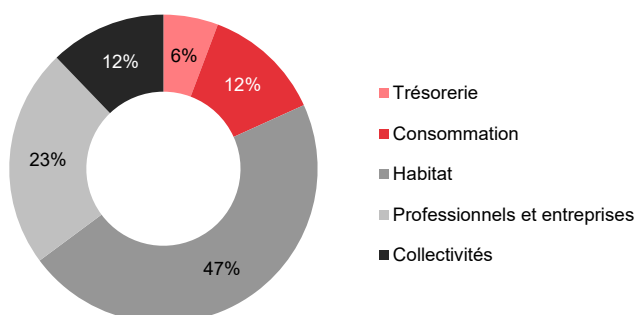
Production de crédits bruts par type de contrats au premier semestre 2018



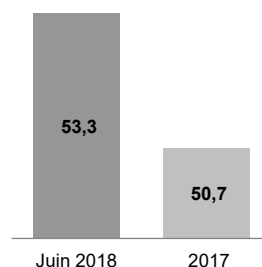
Production de crédits (en milliards d'euros)



Encours de crédits bruts par type de contrats à fin juin 2018



Encours de crédits bruts (en milliards d'euros)



¹ Hors acquisition de la branche automobile de My Money Bank France et hors Nouvelle Vague (assistant personnel max)

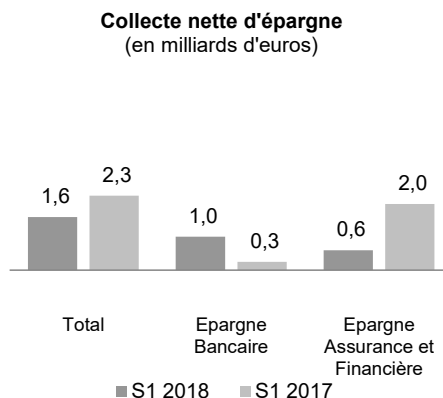
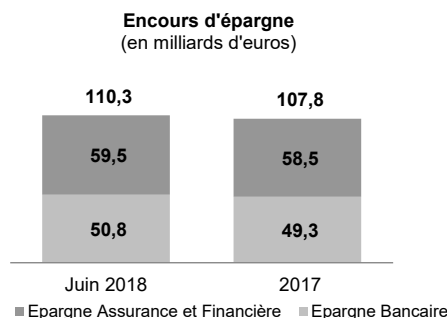
2.2.3. Epargne

L'encours global d'épargne est porté à 110,3 milliards d'euros, en hausse de 2,4 % par rapport à fin 2017.

La collecte nette d'épargne est en baisse de 28,8% par rapport au premier semestre 2017 et atteint 1,6 milliards d'euros.

Celle-ci est marquée par :

- Une collecte nette en épargne bancaire multipliée par 4 par rapport au premier semestre 2017 pour s'établir à un milliard d'euros
- Une collecte nette en épargne assurance en progression de 13,6 % à 0,9 milliard d'euros. L'épargne financière enregistre quant à elle une décollecte de 0,3 milliard d'euros après un premier semestre 2017 record.

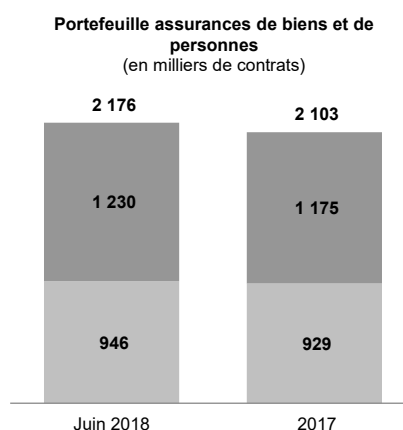


2.2.4. Assurance de biens et de personnes

Les contrats d'assurances de biens et de personnes sont distribués via les réseaux du groupe et via des réseaux externes au groupe Crédit Mutuel Arkéa.

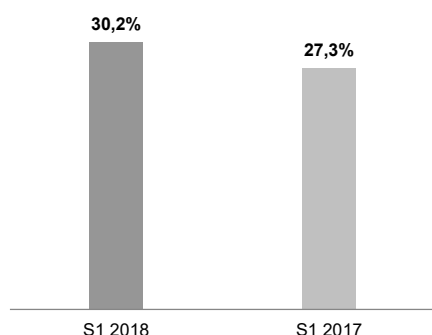
Le nombre d'affaires nouvelles du premier semestre est en hausse de 11,5 % par rapport au premier semestre 2017 à 228 200 contrats, principalement sur les assurances de biens avec une progression de 23,9 % (+ 31 200 contrats).

Sur le premier semestre 2018, le portefeuille poursuit sa progression, en hausse de 3,5 % à plus de 2,1 millions de contrats.

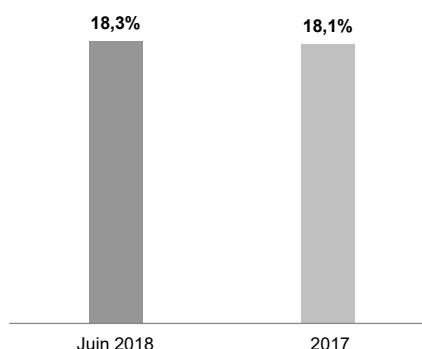


Les contrats apportés par les réseaux externes représentent 30,2% des affaires nouvelles, en hausse de 2 points par rapport au premier semestre 2017. A fin juin 2018 le portefeuille apporté par les réseaux externes représente 18,3% du portefeuille total de contrats d'assurances de biens et de personnes.

Affaires nouvelles apportées par des réseaux externes



Portefeuille apporté par des réseaux externes



2.3. Bilan

Au premier semestre 2018, le bilan du groupe Crédit Mutuel Arkéa progresse de 4,6 milliards d'euros en lien avec le développement des activités bancaires (croissance des encours de dépôts de 1,7 milliard d'euros, hausse des encours de crédits de 2,7 milliard d'euros) et des activités assurance (+ 0,9 milliard d'euros).

ACTIF (en milliards d'euros)

Juin 2018	IFRS9	Variations	1er janvier 2018	IFRS9	2017 IAS39
Prêts à la clientèle	52,8	2,7	Prêts à la clientèle	50,1	50,2
dont provisions B1	-0,1	0,0	Provisions B1	-0,1	0,0
dont provisions B2	-0,1	0,0	Provisions B2	-0,1	0,0
dont provisions B3	-0,8	0,0	Provisions B3	-0,9	-0,9
dont provisions collectives	0,0	0,0	Provisions collectives	0,0	-0,1
Reversement	6,6	0,8	Reversement	5,7	5,7
Prêts aux banques					
Trésorerie	4,2	0,0	Trésorerie	4,2	4,2
Actifs financiers	13,0	-0,8	Actifs financiers	13,8	13,8
JVR	1,0	-0,1	JVR	1,1	0,6
JVOCI	10,0	-0,6	JVOCI	10,6	11,1
Coût amorti	2,0	-0,1	Coût amorti	2,1	2,1
Immobilisations	1,4	0,0	Immobilisations	1,4	1,4
Autres actifs (yc minoritaires sur OPCVM)	6,5	1,0	Autres actifs (yc minoritaires sur OPCVM)	5,6	5,6
Actifs d'assurance	48,4	0,9	Actifs d'assurance	47,5	47,5
TOTAL	132,9	4,6		128,3	128,4

PASSIF (en milliards d'euros)

Jun 2018	Variations	1er janvier 2018	IFRS9	2017 IAS39
Dépôts clientèle 51,1	1,7	Dépôts clientèle 49,4	49,4	49,4
Ressources marché 19,1	0,3	Ressources marché 18,8	18,8	18,8
Dettes subordonnées 2,4	0,0	Dettes subordonnées 2,4	2,4	2,4
Autres passifs (yc minoritaires sur OPCVM) 7,4	1,2	Autres passifs (yc minoritaires sur OPCVM) 6,2	6,2	6,2
Passifs d'assurance 46,3	1,1	Passifs d'assurance 45,2	45,2	45,2
Capitaux propres 6,7	0,3	Capitaux propres 6,4	6,4	6,5
TOTAL 132,9	4,6		128,3	128,4

2.4. Résultats consolidés

Au premier semestre 2018, le groupe Crédit Mutuel Arkéa a réalisé le plus haut résultat net part du groupe semestriel de son histoire à 247 millions d'euros, en hausse de 27,5% par rapport au premier semestre 2017 (193 millions d'euros).

(en millions d'euros)	S1 2018	S1 2017	Var. S1 2018 / S1 2017	
			abs.	%
Produit Net Bancassurance (PNBA)	1 082	1 003	80	7,9%
Frais de gestion	-734	-688	-46	6,6%
Résultat brut d'exploitation	349	315	34	10,8%
Coût du risque	-38	-25	-12	48,7%
Résultat avant impôt	338	289	49	16,8%
Impôt sur les bénéfices	-91	-96	5	-4,7%
Résultat net, part du groupe	247	193	53	27,5%
Coefficient d'exploitation ¹	67,8%	68,6%	-0,8 pt	

2.4.1. Produit Net BancAssurance (PNBA)

Le PNBA progresse de 7,9% par rapport au premier semestre 2017 à plus d'un milliard d'euros (+ 80 millions d'euros).

L'analyse du PNBA s'appuie sur le découpage sectoriel présenté dans les états financiers.

Le secteur banque

Le secteur banque regroupe la banque de détail dédiée aux particuliers (caisses locales de Crédit Mutuel, Arkéa Direct Bank [regroupant notamment Fortuneo et Keytrade], Financo, CFCAL), la banque de détail dédiée aux entreprises (Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, Arkéa Crédit Bail, Leasecom, Arkéa Capital Investissement et Partenaire) et les filiales intervenants dans le BPO « Business Process Outsourcing » (Monext, Arkéa Banking Services, ProCapital Securities Services, Leetchi, Nouvelle Vague, Pumpkin et Izimmo).

Le PNBA du secteur banque progresse de 13% par rapport au premier semestre 2017 à 828 millions d'euros

Sur base comparable², le PNBA est en augmentation de 11,8% à 819 millions d'euros (+ 87 millions d'euros) :

- La marge financière progresse de 21,9% à 418 millions d'euros (+ 75 millions d'euros) principalement en lien avec la baisse du coût de refinancement et la croissance des variations de valeurs sur les activités de capital investissement.
- Les commissions progressent de 8 millions d'euros à 320 millions d'euros notamment sur l'activité bourse.
- Les autres produits et charges d'exploitation sont en hausse de 4 millions d'euros à 81 millions d'euros en lien avec un niveau d'activité soutenu sur la ligne métier BPO.

¹ Ratio des Frais de gestion (charges générales d'exploitation plus dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles) sur le Produit Net Bancassurance (PNBA).

² Hors variations de périmètre sur le premier semestre 2018 (Izimmo, Pumpkin, branche automobile de My Money Bank France).

Le secteur assurances et gestion d'actifs

Le secteur assurances et gestion d'actifs regroupe les sociétés d'assurance-vie (Suravenir), non-vie (Suravenir Assurances), de courtage (Novélia) et de gestion d'actifs (Federal Finance, Schelcher Prince Gestion et Arkéa Capital Gestion).

Le PNBA du secteur assurances et gestion d'actifs est en baisse de 16 millions d'euros à 255 millions d'euros avec une sinistralité en assurance non-vie plus élevée au premier semestre 2018, après un premier semestre 2017 marqué par un niveau très bas.

2.4.2. Frais de gestion

Les frais de gestion s'établissent à 734 millions d'euros en progression de 6,6% (+46 millions d'euros). A périmètre comparable¹, les frais de gestion progressent de 34 millions d'euros à 720 millions d'euros :

- Les frais de personnel progressent de 17 millions d'euros à 406 millions d'euros ;
- Les autres charges augmentent de 15 millions d'euros à 257 millions d'euros ;
- Les dotations aux amortissements et provisions progressent de 2 millions à 58 millions d'euros.

2.4.3. Coût du risque

Le coût du risque augmente de 12 millions d'euros (+48,7%) à 38 millions d'euros. A périmètre comparable², le coût du risque augmente de 9 millions, à 34 millions.

- Le coût du risque sur créances clientèle douteuses et litigieuses baisse de 13 millions d'euros à 14 millions d'euros
- Les dotations aux provisions sur encours sains progressent de 21 millions d'euros avec une dotation de 20 millions d'euros au premier semestre 2018 contre une reprise d'un million d'euros au premier semestre 2017

A mi-exercice 2018, le coût du risque représente 0,07% de l'encours au bilan des engagements clientèle, soit 0,14% annuellement sur ce niveau.

Qualité du risque de crédit du portefeuille

Le montant des créances douteuses et litigieuses, intérêts compris diminue de 0,9%, à 1 467 millions d'euros au 30/06/2018 (1 481 millions d'euros au 31/12/2017).

Le taux de créances douteuses et litigieuses (intérêts compris) sur l'encours global est en baisse sur ce 1er semestre 2018 à 2,7% (2,9% au 31/12/2017).

Provisionnement

Le Crédit Mutuel Arkéa est resté sur le premier semestre 2018 très prudent dans son approche du risque de crédit clientèle, net des garanties reçues. Le taux de provision des créances douteuses et litigieuses inscrites au bilan (capital et intérêts) atteint 56,7% à fin juin 2018 en légère baisse par rapport à décembre 2017 (57,4%). Ce taux est de 66,4% pour les sociétés, 53,9% pour les entreprises individuelles et 48,2% pour les particuliers.

¹ Hors variations de périmètre sur le S1 2018 (Izimmo, Pumpkin, Portefeuille automobile de My Money Bank France, Nouvelle Vague, succursale Belge de CFCAL) et sur le S1 2017 (Nouvelle Vague)

² Hors acquisition de la branche automobile de My Money Bank France

2.5. Notations

Au 30/06/2018	Notations court terme
Standard & Poor's	A-1
Moody's	P-1
	Notations long terme
Standard & Poor's	A
Moody's	Aa3
	Perspectives
Standard & Poor's	Négative
Moody's	Négative

2.6. Mise en œuvre de la désaffiliation unilatérale du Groupe Crédit Mutuel Arkéa de l'ensemble Crédit Mutuel

Le Crédit Mutuel Arkéa est impliqué dans des litiges depuis la fin 2014 avec la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (la « **CNCM** »), l'organe central du Crédit Mutuel, portant, notamment, sur des conflits d'intérêts potentiels entre l'organe central et l'un de ses affiliés. Ces litiges concernent pour l'essentiel l'exercice de la supervision administrative, technique et financière par la CNCM ainsi que l'usage du nom "Crédit Mutuel".

Cette situation a conduit le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa, qui s'est tenu le 17 janvier 2018, à donner mandat aux dirigeants du Groupe Crédit Mutuel Arkéa d'engager toute action permettant au Crédit Mutuel Arkéa de devenir un groupe bancaire coopératif et mutualiste indépendant du reste du Crédit Mutuel.

Les administrateurs des caisses locales et des fédérations de Bretagne, du Sud-Ouest et du Massif Central ont été invités à voter lors du premier semestre 2018. A l'issue du processus de consultation engagé par les Caisses locales du groupe Crédit Mutuel Arkéa et de la tenue des conseils d'administration des fédérations, le Groupe Crédit Mutuel Arkéa a officialisé les résultats des votes des 307 Caisses locales qui se sont exprimées. 94.5 % des Caisses Locales se sont prononcées en faveur de l'indépendance pour Crédit Mutuel Arkéa qui deviendra ainsi un groupe coopératif et territorial, aux valeurs mutualistes, indépendant du reste du Crédit Mutuel. Ce vote historique et fondateur, qui engage l'ensemble des parties prenantes, acte de façon définitive la volonté de départ du Groupe Crédit Mutuel Arkéa de l'ensemble Crédit Mutuel. S'agissant du processus de convergence des caisses locales adhérentes de la fédération du Crédit Mutuel Massif Central vers la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFCM), le Conseil d'administration de la CNCM en date du 19 juin 2018 a donné son agrément préalable au projet de convergence du Crédit Mutuel Massif Central vers la CFCM. Les organes de gouvernance de la fédération et de la caisse régionale du Crédit Mutuel Massif Central en date du 29 juin 2018 ont approuvé le processus de convergence. A la date du présent Prospectus, l'activité bancaire de chacune des trente Caisses locales du Crédit Mutuel Massif Central est exercée via l'agrément collectif de Crédit Mutuel Arkéa en qualité d'établissement de crédit.

Le Groupe Crédit Mutuel Arkéa va désormais engager la mise en œuvre opérationnelle de sa désaffiliation unilatérale. Le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa, en date du 29 juin 2018, a approuvé le schéma d'organisation cible du futur groupe indépendant et a appelé les caisses locales à se prononcer à compter de l'automne 2018 sur la mise en œuvre de ce schéma. Il a par ailleurs été décidé que Crédit Mutuel Arkéa exercera ses activités sous une autre dénomination sociale que « Crédit Mutuel ». En tout état de cause, la mise en œuvre opérationnelle

de la désaffiliation unilatérale du Groupe Crédit Mutuel Arkéa reste soumise à l'approbation des caisses locales.

Les caisses locales deviendraient les Sociétés Coopératives Locales (les « **SCL** »), conservant leur statut de sociétés coopératives à capital variable et formant avec Arkéa une union de coopératives, en application de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération (la « **Loi de 1947** »). L'objet des nouvelles SCL serait recentré sur leur première raison d'être : développer le sociétariat et faciliter l'accès aux services bancaires et financiers. Elles seraient ainsi notamment en charge de la promotion des valeurs coopératives et mutualistes, et de conseil au bénéfice des sociétaires et prospects dans le cadre de leur rayonnement territorial.

Pour ce faire, l'ensemble des activités financières réglementées des caisses locales seraient apportées ou cédées à Arkéa, qui ouvrira corrélativement des agences locales en leur sein. De plus, dans le cadre de cette nouvelle organisation, toutes les opérations de banque et les services d'investissement seraient alors effectués par l'agence locale d'Arkéa, ouverte dans les mêmes locaux que ceux de la SCL.

Pour exercer leurs activités d'intermédiation, les SCL pourraient, si besoin, opter pour les statuts d'intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement, d'intermédiaires d'assurance et/ou d'agents liés d'Arkéa pour la fourniture de services d'investissement.

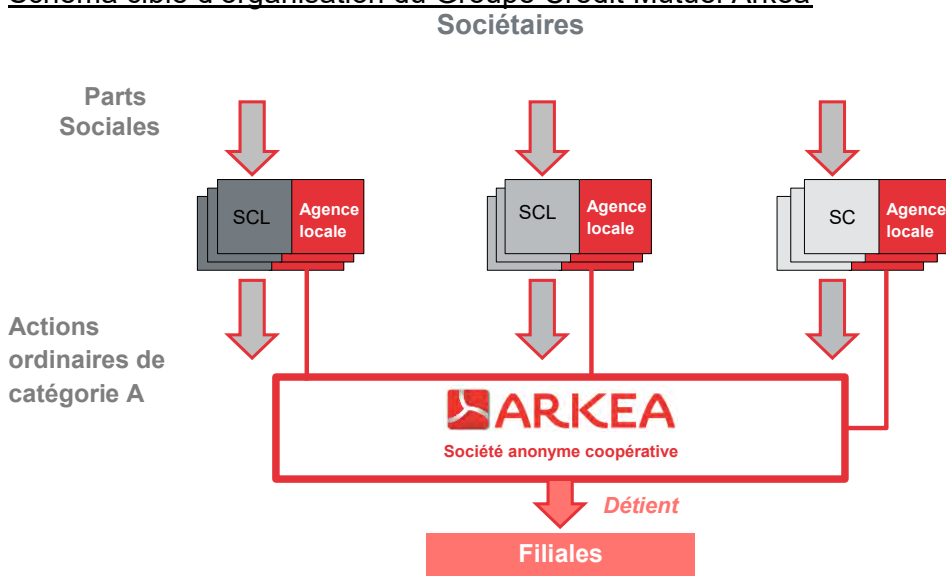
Chaque SCL pourrait également conseiller l'agence locale d'Arkéa qui lui est rattachée en vue de fournir des services bancaires et financiers adaptés aux sociétaires.

Conformément à la Loi de 1947, chaque sociétaire pourrait continuer de participer à la vie sociale de la SCL suivant le principe consacré « une personne, une voix » et se porter candidat à l'élection des membres du conseil d'administration de sa SCL. Les SCL demeurerait les seules détentrices des actions ordinaires de catégorie A émises par Arkéa. En d'autres termes, la gouvernance d'Arkéa reposerait sur l'implication et la participation de chaque SCL.

De plus, un pacte d'affiliation entre toutes les SCL et Arkéa serait conclu pour une durée de 99 ans en vue de mettre en œuvre des mécanismes de solidarité, d'entraide et de soutien pour favoriser l'accomplissement de la mission primordiale des SCL, à savoir favoriser l'accès à toutes et à tous aux services bancaires et financiers.

Des fédérations régionales seraient constituées pour organiser le fonctionnement et la gouvernance des SCL.

Schéma cible d'organisation du Groupe Crédit Mutuel Arkéa



2.7. Facteurs de risques

Les facteurs de risques n'ont pas subi d'évolution significative par rapport à la situation décrite dans le Document de référence 2017 en dehors des risques liés à la désaffiliation unilatérale du Groupe Crédit Mutuel Arkéa de l'ensemble Crédit Mutuel.

2.7.1. Risques relatifs à la complexité du contexte et des risques liés à la désaffiliation du Groupe Crédit Mutuel Arkéa de l'ensemble Crédit Mutuel

Le projet de désaffiliation tel qu'envisagé par Crédit Mutuel Arkéa est inédit et particulièrement complexe à réaliser. La situation liée au projet de désaffiliation du Groupe Crédit Mutuel Arkéa de l'ensemble Crédit Mutuel est complexe et des incertitudes et des risques associés existent. Par ailleurs, les éventuels enjeux commerciaux liés à la perte de la marque « Crédit Mutuel » et l'adoption par Crédit Mutuel Arkéa d'une dénomination et de marques commerciales ne reprenant pas les termes « Crédit Mutuel » doivent être pris en considération.

La mise en œuvre de la désaffiliation du Groupe Crédit Mutuel Arkéa ne modifiera pas sa nature de groupe coopératif et territorial, aux valeurs mutualistes. Cependant, sa désaffiliation de l'ensemble Crédit Mutuel a des conséquences qui peuvent être difficiles à appréhender. Du fait de son caractère inédit, Crédit Mutuel Arkéa ne peut garantir que le projet sera conduit à son terme, qu'il ne devra pas faire l'objet de modifications majeures par rapport à ce qui était initialement prévu ou que des difficultés nouvelles émergent lors de sa mise en œuvre.

2.7.2. Risques relatifs aux caisses locales

Incertitudes sur la possibilité pour les caisses locales de poursuivre des émissions de parts sociales par offre au public et perte de l'agrément des caisses locales

La désaffiliation unilatérale des caisses locales de l'ensemble Crédit Mutuel emporterait la perte du bénéfice de l'agrément bancaire collectif octroyé dans les conditions de l'article R. 511-3 du CMF, ce qui pourrait être susceptible d'avoir un impact sur leur possibilité d'émettre, pour le futur, des parts sociales par offre au public. Les émissions par offre au public des parts sociales constituent à ce jour une source de financement essentiel pour CMA. L'incapacité des caisses locales à poursuivre les émissions par offre au public pourrait avoir des incidences fortes sur sa situation financière si un schéma alternatif n'était pas mis en place. Un schéma d'émission est en cours d'étude avec l'ACPR et la BCE. Il n'existe aucune certitude sur le fait que le schéma proposé soit accepté par les autorités.

L'analyse réalisée par CMA de la mise en œuvre de la désaffiliation unilatérale du Groupe Crédit Mutuel Arkéa de l'ensemble Crédit Mutuel a confirmé que les parts sociales A, B et C émises par les caisses locales à ce jour ne seraient pas affectées.

En effet, les cas de remboursement anticipé reposant sur une base légale applicables aux parts sociales A, B et C résultent (i) de la Loi de 1947 et (ii) du règlement (UE) n°575/2013 du 26 juin 2013 compte tenu de la qualité de fonds propres des parts sociales. Ces textes ne comportent pas de cas de remboursement anticipé relatif à la perte de l'agrément bancaire des caisses locales ou de changement d'objet pour autant que le statut coopératif demeure.

De même, les modalités contractuelles des parts sociales A, B et C ne comportent pas de cas de remboursement anticipé relatif à la perte de l'agrément des caisses locales devenues SCL.

Risque lié au sort des caisses locales ayant voté contre le projet de désaffiliation unilatérale

Les caisses locales ayant voté contre la désaffiliation unilatérale de l'ensemble Crédit Mutuel, ou n'ayant pas souhaité participer au vote, pourront ne pas faire partie de cette nouvelle organisation. Elles pourraient rester rattachées au Crédit Mutuel, selon une organisation qui reste à définir par l'ensemble Crédit Mutuel. Toutefois, les résultats du vote relatif au projet d'indépendance du Groupe Crédit Mutuel

Arkéa ne préjuge en rien des résultats du futur vote des caisses locales relatif à la mise en œuvre opérationnelle de cette désaffiliation unilatérale vis-à-vis de l'ensemble Crédit Mutuel. Le vote de chaque caisse locale du premier semestre 2018 étant un vote d'orientation, chaque caisse locale sera appelée à se prononcer sur la phase de mise en œuvre de la désaffiliation unilatérale du Groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Les caisses locales qui choisiront de voter contre la désaffiliation unilatérale devront se rattacher à l'ensemble Crédit Mutuel afin de bénéficier d'un nouvel agrément collectif. Cette nouvelle affiliation ne constituera pas un cas de remboursement anticipé des parts sociales A, B et C. Ces caisses locales se verront remboursées des actions ordinaires de catégorie A qu'elles détiennent dans le capital social de Crédit Mutuel Arkéa.

Concernant plus précisément les caisses locales adhérentes de la fédération du Crédit Mutuel Massif Central, il est rappelé que lors du Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa en date du 17 janvier 2018, le Groupe Crédit Mutuel Arkéa a invité les caisses locales des trois fédérations (Bretagne, Sud-Ouest et Massif Central) à engager une consultation relative au projet d'indépendance du Groupe Crédit Mutuel Arkéa. Le Conseil d'administration de la fédération du Crédit Mutuel Massif Central s'est opposé au principe d'une consultation des Conseils d'administration des caisses locales de son périmètre. Toutefois, la consultation a été engagée par 6 des 30 caisses locales adhérentes de la fédération du Crédit Mutuel Massif Central.

Risques liés au vote définitif des sociétaires

La réalisation de la mise en œuvre opérationnelle de la désaffiliation unilatérale du Groupe Crédit Mutuel Arkéa reste soumise à l'approbation et au vote des conseils d'administration des caisses locales. Les caisses locales qui voteront pour la désaffiliation de l'ensemble Crédit Mutuel devront convoquer leur assemblée générale extraordinaire afin d'approuver notamment la modification de leurs statuts y afférant. Les résultats du vote d'orientation relatif au projet d'indépendance du Groupe Crédit Mutuel Arkéa ne préjuge en rien des résultats du futur vote des caisses locales relatif à la mise en œuvre opérationnelle de cette désaffiliation unilatérale vis-à-vis de l'ensemble Crédit Mutuel. Aucune certitude ne peut être apportée sur les résultats des futurs votes des caisses locales.

A ce stade, il n'y a pas de certitude sur la manière dont cette situation pourrait évoluer et/ou sur l'échéance à laquelle elle pourrait se résoudre.

2.7.3. Risques relatifs à Crédit Mutuel Arkéa

A l'issue de la désaffiliation unilatérale du Groupe Crédit Mutuel Arkéa (devenu « **Groupe Arkéa** ») de l'ensemble Crédit Mutuel dont la CNCM est l'organe central, le Groupe Arkéa serait toujours constitué autour d'Arkéa (actuellement Crédit Mutuel Arkéa) agréée en tant que banque coopérative et supervisée directement par l'ACPR et la BCE.

Risques liés à l'accord des autorités de contrôle

Conformément aux dispositions du CMF, concomitamment à la désaffiliation unilatérale de Crédit Mutuel Arkéa de l'ensemble Crédit Mutuel, la CNCM, en tant qu'organe central, devrait notifier l'ACPR de la désaffiliation unilatérale de Crédit Mutuel Arkéa.

La réalisation du projet de désaffiliation unilatérale est soumise à la décision de l'ACPR et de la BCE concernant l'agrément bancaire de Crédit Mutuel Arkéa et des caisses locales qui lui sont rattachées, ces autorités étant amenées à se prononcer lorsque la perte de la qualité de société affiliée sera notifiée à l'ACPR par l'organe central pour chaque entité du Groupe Crédit Mutuel Arkéa conformément à l'article L. 511-31 du CMF. A ce stade, des discussions sont en cours avec chacune de ces autorités, aucune assurance ne peut être donnée quant à l'obtention de leur accord ni quant au délai et aux modalités de l'obtention de leur accord. La modification de la dénomination sociale de Crédit Mutuel Arkéa nécessitera l'accord préalable de ces autorités.

Risque lié aux calculs prudentiels

Par ailleurs, la désaffiliation du Groupe Crédit Mutuel Arkéa de l'ensemble Crédit Mutuel pourrait entraîner une évolution du modèle interne de calcul des risques pondérés conduisant à une augmentation des exigences en fonds propres, voire un passage vers un modèle standard.

Au 31 décembre 2017, le risque de crédit est déterminé pour 88 Mds € d'expositions nettes au risque, dont :

- 58,3 Mds € d'expositions au risque sont évaluées selon une approche notation interne,
- et 29,7 Mds € d'expositions au risque sont déjà évaluées selon une approche standard.

Par conséquent, la désaffiliation de l'ensemble Crédit Mutuel pourrait conduire à revoir le mode d'évaluation des risques pondérés pour les 58 Mds € d'expositions au risque actuellement évaluées selon une approche notation interne.

Risques liés aux demandes d'indemnisation de la CNCM

La CNCM a, par ailleurs, publié un communiqué de presse le 19 juin 2018 par lequel elle évoque une indemnisation par le Groupe Crédit Mutuel Arkéa et au sein duquel elle mentionne notamment qu'elle demandera, « sur la base des 3,5 milliards de réserves accumulées du Crédit Mutuel Arkéa et de ses caisses locales, la rétrocession au Groupe Crédit Mutuel du bénéfice de mutualisation créé par la collectivité des clients et sociétaires » et une indemnisation pour les « dommages créés, en particulier la nécessité de redéployer son réseau dans le Sud-Ouest et en Bretagne ». Crédit Mutuel Arkéa considère cette communication comme trompeuse car dénuée de tout fondement juridique, tant concernant les bases de calcul évoquées que sur le principe même d'une indemnisation. A ce jour, le Groupe Crédit Mutuel Arkéa n'a pas été saisi d'une quelconque demande formelle et étayée. Crédit Mutuel Arkéa contestera cette demande si elle venait à être formalisée.

Risques liés à la gouvernance de CMA

Par ailleurs, le Conseil d'administration de la CNCM qui s'est tenu le 20 avril 2018 a proposé un nouveau projet de statuts pour la CNCM permettant à celle-ci d'écarter les principaux dirigeants de fédérations régionales. En réaction, l'assemblée générale de Crédit Mutuel Arkéa qui s'est tenue le 16 mai 2018 a adopté la résolution attribuant au Conseil d'administration de CMA, à son président et aux dirigeants effectifs de CMA un mandat pour prendre la décision, en cas d'agression constatée, de se désaffilier unilatéralement de la CNCM. Ce droit de sortie se traduirait par l'exercice du droit de retrait dont dispose tout adhérent à une association de la loi de 1901 que constitue la CNCM. Cette nouvelle rédaction des statuts a été validée par l'assemblée générale de la CNCM qui s'est tenue le 31 mai 2018 puis approuvée par le Ministre de l'économie et des finances par lettre du 10 juillet 2018.

Risques de contentieux

Lors de la mise en œuvre de la désaffiliation unilatérale du Groupe Crédit Mutuel Arkéa de l'ensemble Crédit Mutuel, il existe un risque que la CNCM conteste sur le plan juridique la désaffiliation unilatérale du Groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Par ailleurs, la mise en œuvre opérationnelle de la désaffiliation du Groupe Crédit Mutuel Arkéa pourrait, notamment au regard du caractère inédit d'une telle désaffiliation, engendrer des contentieux ou divers recours à l'encontre de Crédit Mutuel Arkéa de la part de clients ou de contreparties du Groupe.

Risque lié à la perte de la solidarité interfédérale

Le Crédit Mutuel Arkéa ne bénéficiera plus du mécanisme de solidarité interfédérale en cas de mise en œuvre de l'indépendance du Groupe Crédit Mutuel Arkéa vis-à-vis de l'ensemble Crédit Mutuel tel que décrit ci-dessous. Toutefois, il est précisé que le Crédit Mutuel Arkéa dispose de son propre mécanisme de solidarité qui interviendrait en premier ressort.

Un pacte d'affiliation entre toutes les SCL et Arkéa serait conclu pour une durée de 99 ans en vue de mettre en œuvre des mécanismes de solidarité, d'entraide et de soutien pour favoriser

l'accomplissement de la mission primordiale des SCL, à savoir favoriser l'accès à toutes et à tous aux services bancaires et financiers.

A ce stade, il n'y a pas de certitude sur la manière dont cette situation pourrait évoluer et/ou sur l'échéance à laquelle elle pourrait se résoudre.

3. Comptes consolidés au 30 juin 2018

Bilan

(en milliers d'euros)

		30.06.2018	01.01.2018	31.12.2017
Actif	Notes	IFRS 9	IFRS 9	IAS 39
Caisse, banques centrales	1	4 168 222	4 182 765	4 182 765
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2	1 022 508	1 120 970	22 981 741
Instruments dérivés de couverture	3	664 371	685 923	685 923
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4a	10 013 020	10 607 608	
Actifs financiers disponibles à la vente	4b			38 031 257
Titres au coût amorti	5	148 735	157 737	
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	1	8 379 171	7 599 543	7 259 426
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	6	52 824 778	50 135 759	50 483 395
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		261 782	264 848	264 850
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance				101 294
Placement des activités d'assurance	7	52 395 847	50 600 452	
Actifs d'impôts courants		160 255	209 444	209 205
Actifs d'impôts différés		76 393	114 092	54 848
Comptes de régularisation et actifs divers		1 162 390	1 054 892	2 170 984
Actifs non courants destinés à être cédés		-	-	-
Participation aux bénéfices différée		-	-	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence		201 960	190 340	190 347
Immeubles de placement		162 994	168 838	515 395
Immobilisations corporelles		258 245	253 085	253 085
Immobilisations incorporelles		427 830	427 580	427 580
Ecarts d'acquisition	8	571 184	572 684	572 684
TOTAL DE L'ACTIF		132 899 685	128 346 560	128 384 779

		30.06.2018	01.01.2018	31.12.2017
Passif	Notes	IFRS 9	IFRS 9	IAS 39
Banques centrales	9	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	10	559 648	558 817	610 438
Instruments dérivés de couverture	3	392 531	398 672	398 672
Dettes représentées par un titre	12	11 282 997	10 737 984	10 787 859
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	9	7 255 272	7 999 171	9 814 554
Dettes envers la clientèle	13	51 068 351	49 379 692	49 436 172
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		53 514	46 800	46 800
Passifs d'impôts courants		83 610	119 391	119 045
Passifs d'impôts différés		114 439	162 207	152 025
Comptes de régularisation et passifs divers		2 385 508	2 005 388	5 471 948
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		-	-	-
Passifs relatifs aux activités d'assurance	14	50 254 488	48 247 133	42 807 688
Provisions	15	394 365	413 281	394 857
Dettes subordonnées		2 402 215	1 892 119	1 892 773
Capitaux propres totaux		6 652 747	6 385 905	6 451 948
Capitaux propres part du Groupe		6 649 794	6 383 023	6 449 066
Capital et réserves liées		2 244 983	2 207 864	2 207 864
Réserves consolidées		3 904 814	3 941 361	3 531 437
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		253 486	233 798	281 644
Résultat de l'exercice		246 511		428 121
Intérêts minoritaires		2 953	2 882	2 882
TOTAL DU PASSIF		132 899 685	128 346 560	128 384 779

Compte de résultat (en milliers d'euros)

		30.06.2018	30.06.2017
Compte de résultat	Notes	IFRS 9	IAS 39
Intérêts et produits assimilés	18	894 818	915 752
Intérêts et charges assimilées	18	-564 804	-620 506
Commissions (produits)	19	319 343	325 792
Commissions (charges)	19	-67 203	-121 919
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	20	59 708	18 547
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	21a	25 397	
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	21b		57 549
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'instruments financiers au coût amorti	22	1	
Produit net des activités d'assurance	23	334 061	
Produits des autres activités	24	118 116	3 580 688
Charges des autres activités	24	-37 014	-3 153 137
PRODUIT NET BANCAIRE		1 082 423	1 002 766
Charges générales d'exploitation	25	-675 464	-632 298
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		-58 106	-55 572
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		348 853	314 896
Coût du risque de crédit	26	-37 663	-25 333
RESULTAT D'EXPLOITATION		311 190	289 563
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées et des coentreprises mise en équivalence		6 546	1 674
Gains ou pertes nets sur autres actifs	27	474	-2 032
Variation de valeur des écarts d'acquisition	32	19 626	0
RESULTAT AVANT IMPOTS		337 836	289 205
Impôt sur les bénéfices	28	-91 285	-95 826
Résultat net d'impôt des activités abandonnées		0	0
RESULTAT NET		246 551	193 379
dont Intérêts minoritaires		41	117
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		246 511	193 262

		30.06.2018	30.06.2017
Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Notes	IFRS 9	IAS 39
Résultat net		246 551	193 379
Ecart actuariel au titre des régimes à prestations définies (nets d'impôts)		-3 964	-976
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat (nets d'impôts)		883	
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres (hors titres cédés durant l'exercice) (nets d'impôts)		34 879	
Part de réévaluation des actifs financiers de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres, cédés durant l'exercice (nets d'impôts)		-1 055	
Quote-part non recyclable des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE (nets d'impôts)		4 805	-67
Eléments non recyclables en résultat net		35 548	-1 043
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)		-7 416	
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente (nets d'impôts)		-8 537	116 194
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables (nets d'impôts)		-142	1 331
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises MEE (nets d'impôts)		236	14 529
Eléments recyclables en résultat net		-15 859	132 054
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		19 689	131 011
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAL PROPRES		266 240	324 390
dont part du Groupe		266 199	324 273
dont part des intérêts minoritaires		41	117

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)

	Capital et réserves liées	Réserves consolidées	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat part du groupe	Capitaux propres part du Groupe	Part des minoritaires	Capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 01 janvier 2017	2 203 108	3 239 290	291 625	336 187	6 070 210	2 747	6 072 957
Augmentation / réduction de capital	8 774				8 774		8 774
Elimination des titres auto détenus					0		0
Emission d'actions de préférence					0		0
Composantes capitaux propres des instruments hybrides					0		0
Composantes capitaux propres dont le paiement est fondé sur des actions					0		0
Affectation du résultat 2016		336 187		-336 187	0		0
Distribution 2017 au titre du résultat 2016		-37 456			-37 456	-4	-37 460
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle		170			170	-16	154
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	2 211 882	3 538 191	291 625	0	6 041 698	2 727	6 044 425
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			131 011		131 011	-1	131 010
Résultat du premier semestre 2017				193 262	193 262	117	193 379
Sous-total	2 211 882	3 538 191	422 636	193 262	6 365 971	2 843	6 368 814
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires					0		0
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises MEE		-1			-1		-1
Changement de méthodes comptables					0		0
Autres variations		-867			-867	54	-813
Capitaux propres au 30 juin 2017	2 211 882	3 537 323	422 636	193 262	6 365 103	2 897	6 368 000
Augmentation / réduction de capital	-4 018				-4 018		-4 018
Elimination des titres auto détenus					0		0
Emission d'actions de préférence					0		0
Composantes capitaux propres des instruments hybrides					0		0
Composantes capitaux propres dont le paiement est fondé sur des actions					0		0
Affectation du résultat 2016					0		0
Distribution 2017 au titre du résultat 2016					0		0
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle		-6 936			-6 936	-18	-6 954
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	2 207 864	3 530 387	422 636	193 262	6 354 149	2 879	6 357 028
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			-140 992		-140 992	-1	-140 993
Résultat du second semestre 2017				234 859	234 859	3	234 862
Sous-total	2 207 864	3 530 387	281 644	428 121	6 448 016	2 881	6 450 897
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires					0		0
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises MEE		886			886		886
Changement de méthodes comptables					0		0
Autres variations		164			164	1	165
Capitaux propres au 31 décembre 2017	2 207 864	3 531 437	281 644	428 121	6 449 066	2 882	6 451 948
Augmentation de capital	37 119				37 119		37 119
Elimination des titres auto détenus					0		0
Emission d'actions de préférence					0		0
Composantes capitaux propres des instruments hybrides					0		0
Composantes capitaux propres dont le paiement est fondé sur des actions					0		0
Affectation du résultat 2017		428 121		-428 121	0		0
Distribution 2018 au titre du résultat 2017		-36 824			-36 824	-3	-36 827
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle		695			695		695
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	2 244 983	3 923 429	281 644	0	6 450 056	2 879	6 452 935
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			19 688		19 688		19 688
Résultat 2018.06				246 511	246 511	41	246 552
Sous-total	2 244 983	3 923 429	301 332	246 511	6 716 255	2 920	6 719 175
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires					0		0
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises MEE		160			160		160
Changement de méthodes comptables					0		0
Autres variations ¹		-18 775	-47 846		-66 621	33	-66 588
Capitaux propres au 30 juin 2018	2 244 983	3 904 814	253 486	246 511	6 649 794	2 953	6 652 747

¹ Les autres variations intègrent les impacts liés à IFRS 9 détaillés en note 5 FTA -Tableau de variation des capitaux propres.

Tableau des flux de trésorerie nette (en milliers d'euros)

	30.06.2018	30.06.2017
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles		
Résultat net	246 551	193 379
Impôt	91 285	95 826
Résultat avant impôt	337 836	289 205
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	56 812	54 628
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	331	-2
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	31 518	15 293
Quote-part de perte/(bénéfice) dans les sociétés mises en équivalence	-6 546	-1 674
Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-7 260	-37 579
(Produits)/charges des activités de financement	-	-
Autres mouvements	1 362 579	1 082 164
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et des autres ajustements	1 437 434	1 112 830
Opérations interbancaires	-1 246 236	1 689 019
Opérations avec la clientèle	-792 198	-93 071
Opérations sur autres actifs/passifs financiers	-634 739	-4 469 114
Opérations sur autres actifs/passifs non financiers	1 196 968	2 006 598
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	874	-
Impôts versés	-78 343	13 303
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-1 553 674	-853 265
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	221 596	548 770
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement		
Actifs financiers et participations	-535 780	73 072
Immeubles de placement	-1 440	-17 342
Immobilisations corporelles et incorporelles	-62 816	-60 655
Autres	-	-
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-600 036	-4 925
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		
Flux de trésorerie provenant/à destination des actionnaires	34 524	-61 502
Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	707 000	-1 610 000
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	741 524	-1 671 502
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	363 084	-1 127 657
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	221 596	548 770
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-600 036	-4 925
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	741 524	-1 671 502
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	3 874 179	3 814 302
Caisse, banques centrales (actif & passif)	4 182 765	3 617 196
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-308 586	197 106
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	4 237 263	2 686 645
Caisse, banques centrales (actif & passif) (Notes 1 et 9)	4 168 222	2 937 643
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (Notes 1; 7c; 9 et 14b)	69 041	-250 998
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	363 084	-1 127 657

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

La notion de trésorerie nette comprend le solde net des comptes de caisse, banques centrales ainsi que le solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux titres de créances négociables.

Les variations de trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les changements liés aux capitaux propres et les dettes subordonnées.



Annexe

Comptes consolidés 30 juin 2018

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

A bientôt mi-parcours du plan stratégique Arkéa 2020, le groupe Arkéa réalise au 30 juin 2018 une performance remarquable. Le résultat net -part du groupe- ressort à 247 M€, du fait d'une dynamique commerciale soutenue dans tous les métiers du groupe.

Le PNBA à 1 082 M€ est en progression de 8% ; malgré la persistance d'un environnement contraignant de taux bas, il traduit l'efficacité du modèle économique diversifié d'Arkéa. Dans le même temps, la maîtrise des frais de gestion à 733 M€ permet de renforcer la rentabilité du groupe.

Le coût du risque au 30 juin 2018 s'établit à 38 M€.

Au premier semestre, le Groupe, via sa filiale Financo, a finalisé l'acquisition du portefeuille d'activité de financement automobile de My Money Bank en France. Cette acquisition entraîne la reconnaissance dans le compte de résultat du premier semestre 2018 d'un goodwill.

Le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa, qui s'est tenu le 17 janvier 2018, a donné mandat aux dirigeants du groupe Crédit Mutuel Arkéa d'engager toute action permettant au Crédit Mutuel Arkéa de devenir un groupe bancaire coopératif et mutualiste indépendant du reste du Crédit Mutuel.

Les administrateurs des caisses locales et des fédérations de Bretagne, du Sud-Ouest et du Massif Central ont été invités à voter lors du premier semestre 2018. 94.5 % des caisses locales qui se sont exprimées, se sont prononcées en faveur de l'indépendance pour Crédit Mutuel Arkéa qui deviendra ainsi un groupe coopératif et territorial, aux valeurs mutualistes.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa va désormais engager la mise en œuvre opérationnelle de sa désaffiliation unilatérale de l'ensemble Crédit Mutuel. Le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa, en date du 29 juin 2018, a approuvé le schéma d'organisation cible du futur groupe indépendant et a appelé les caisses locales à se prononcer sur la mise en œuvre de ce schéma.

NORMES COMPTABLES APPLIQUEES

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes internationales, le groupe Crédit Mutuel Arkéa a établi ses documents de synthèse au titre de l'exercice clos le 30 juin 2018 en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union Européenne et applicable à cette date. Ils sont présentés selon la recommandation 2017-02 de l'autorité des normes comptables (ANC). Le contenu des présents états financiers a été déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire condensée.

Au 30 juin 2018, le Groupe applique les normes en vigueur au 1^{er} janvier 2018 adoptées par l'Union Européenne.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes et interprétations adoptées par l'Union européenne lorsque l'application en 2018 n'est qu'optionnelle.

IFRS 9 Instruments financiers

Le Groupe applique la norme IFRS 9 depuis le 1^{er} janvier 2018.

La norme IFRS 9 remplace la norme IAS 39 Instruments financiers « comptabilisation et évaluation ». Elle définit de nouvelles règles en matière de :

- classement et d'évaluation des instruments financiers (phase 1)
- dépréciation du risque de crédit des actifs financiers (phase 2)
- comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture (phase 3).

Le classement et l'évaluation ainsi que le nouveau modèle de dépréciation d'IFRS 9 sont appliqués rétrospectivement en ajustant le bilan d'ouverture au 1er janvier 2018 (impact en capitaux propres), sans obligation de retraiter les exercices présentés en comparatif.

Ainsi, le Groupe présente ses comptes 2018 sans comparatif 2017 au format IFRS 9, l'explication du passage des portefeuilles entre les deux référentiels et les impacts sur les capitaux propres au 1er janvier 2018 sont présentés ci-dessous (partie Notes – First Time Application). Le Groupe n'applique pas la phase 3 qui est optionnelle ; la couverture restant donc comptabilisée selon IAS 39 telle qu'adoptée par l'Union européenne.

La mise en œuvre d'IFRS 9 concerne l'ensemble des activités du Groupe à l'exception des entités assurance qui bénéficient du différé d'application à 2021, prévu par l'amendement à IFRS 4, tel qu'adopté par l'Union européenne.

Le détail des principes IFRS 9 appliqué par le Groupe est présenté dans la partie Principes comptables et méthodes d'évaluation.

NOTES – FIRST TIME APPLICATION

Les principaux impacts de la première application d'IFRS 9 au 1er janvier 2018 sont les suivants :

Note 1 – Tableau de passage IAS 39 – IFRS 9 / Classement et évaluation

Ce tableau présente les encours bruts.

Classes d'évaluation IAS 39	Soldes au 31.12.2017 IAS 39	Natures d'instrument et catégories comptables IAS 39	Soldes détaillés au 31.12.2017 IAS 39	Natures d'instrument et catégories comptables IFRS 9	Reclassement à iso valeur	Réévaluation	Reclassement Assurances	Autres redressements (1)	Solde au 01.01.2018 IFRS 9
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	22 981 741	Actifs financiers détenus à des fins de transaction dont Instruments dérivés	364 055	Actifs financiers détenus à des fins de transaction dont Instruments dérivés		-116	-686		363 253
		Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat sur Option	16 802 014	Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par résultat Instruments de capitaux propres désignés comme évalués à la juste valeur par OCI	-79 238		-16 618 709		104 067
		Instruments de dette et prêts à la juste valeur par résultat sur Option	5 815 672	Instruments de dette désignés comme évalués à la juste valeur par résultat	-30 042		-5 776 248		9 382
				Instruments de dette ou prêts obligatoirement évalués à la juste valeur par résultat	109 280				109 280
				Instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat - trading Instruments de dette évalués à la juste valeur par OCI Titres au coût amorti					
Actifs financiers disponibles à la vente	38 031 257	Instruments de capitaux propres disponibles à la vente	2 221 955	Instruments de capitaux propres désignés comme évalués à la juste valeur par OCI Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par résultat	-247 394 159 001		-1 501 201	2	473 360 159 003
		Instruments de dette disponibles à la vente	35 809 302	Instruments de dette évalués à la juste valeur par OCI	-217 765		-25 457 286	-3	10 134 248
				Instruments de dette désignés comme évalués à la juste valeur par résultat					
				Instruments de dette obligatoirement évalués à la juste valeur par résultat	215 374			-4	215 370
				Titres au coût amorti	78 118	-1 577	3	76 543	
Actifs financiers au coût amorti	60 966 932	Caisse, banques centrales	4 182 765	Caisse, banques centrales					4 182 765
		Prêts et Créances sur les établissements de crédit	7 259 426	Prêts et Créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	-62 994		-20 264	425 075	7 601 243
				Prêts et Créances, à la juste valeur par résultat	63 441	-663		609	63 387
		Prêts et Créances sur la clientèle (hors location financement)	49 423 447	Prêts et Créances sur la clientèle, au coût amorti (hors location financement)			-107 655	156	49 315 948
				Prêts et Créances, à la juste valeur par résultat					
		Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	101 294	Titres au coût amorti	-82 367		-6 708	70 246	82 465
				Instruments de dette évalués à la juste valeur par OCI Instruments de dette désignés comme évalués à la juste valeur par résultat Instruments de dette obligatoirement évalués à la juste valeur par résultat					
	94 587			1 462	1 180	97 229			
Soldes IFRS 9 au 01.01.2018					Actifs financiers à la juste valeur par résultat				1 120 970
					Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres				10 607 608
					Actifs financiers au coût amorti				61 258 964

(1) Les autres reclassements intègrent les reclassements des dépôts de garantie en instruments financiers conformément à la recommandation de l'ANC 2017-02.

Application des dispositions d'IFRS 9 en matière de classement aux actifs financiers pour les actifs qui ont changé de classement :

- Les instruments de capitaux propres sont par défaut évalués à la juste valeur par résultat. Ceux qui ont été désignés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables ont été soumis à un comité de validation (comité exécutif).
- Les instruments de dette ont été analysés selon les deux critères suivants :
 - (i) Modèle de gestion : l'ensemble des portefeuilles ont été affectés à un modèle de gestion « Collecte », « Collecte et vente » ou « Vente » selon les critères définis par IFRS 9 et appliqués en date de première application.
 - (ii) L'analyse des critères SPPI – Solely Payments of Principal and Interests (cf. principes comptables) à date de comptabilisation initiale.

La majorité des actifs financiers qui étaient évalués au coût amorti continuent à remplir les conditions pour une comptabilisation au coût amorti selon IFRS 9.

Les principaux reclassements concernent :

- Pour les portefeuilles de crédits : des crédits spécifiques octroyés à des établissements de crédit
- Pour les portefeuilles de titres d'investissement : des obligations structurées ou dont les taux d'intérêt variables ne sont pas en phase avec la valeur temps des tombées de coupon.

Les principaux reclassements des titres de dette qui étaient évalués à la juste valeur par capitaux propres (actifs disponibles à la vente) et qui sont reclassés à la juste valeur par résultat concernent :

- Des parts d'OCPVM ou de FCPR
- Des titrisations

Note 2 – Reclassement IFRS 9 des actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option sous IAS 39

Reclassement des actifs à la JVR par Option au 31.12.2017 (IAS 39) et qui ne sont plus désignés ainsi au 01.01.2018 (IFRS 9)			
en milliers d'euros	Reclassement imposé par la norme	Reclassement sur choix du Groupe	Catégorie comptable cible
Titres de capitaux propres	104 067		Titres de capitaux propres évalués à la juste valeur par résultat
			Titres de capitaux propres évalués à la juste valeur par OCI
Titres de dette et Prêts	109 280		Titres de dette évalués à la juste valeur par résultat
			Titres de dette évalués à la juste valeur par OCI
			Titres de dette au coût amorti

Il s'agit principalement des titres de capitaux propres pour lesquels l'option n'existe plus ainsi que des instruments de dette qui étaient classés à la juste valeur par résultat sur option car ils incluaient un dérivé incorporé.

Aucun actif n'est nouvellement désigné à la juste valeur par le biais du résultat net à la date de première application.

Note 3 – Suivi des justes valeurs pour les instruments reclassés au coût amorti et ceux reclassés de la juste valeur par résultat à la juste valeur par capitaux propres

Classification IAS 39	Classification IFRS 9	Juste valeur à la date de clôture	Profits/pertes sur juste valeur qui auraient été comptabilisés en Résultat net ou en OCI sur la période s'ils n'avaient pas été reclassés
Actifs détenus à des fins de transaction <i>Juste valeur par résultat</i>	Titres de capitaux propres évalués à la juste valeur par OCI		
	Titres de dette évalués à la juste valeur par OCI		
	Titres de dette au coût amorti		
Actifs évalués à la juste valeur par résultat sur Option <i>Juste valeur par résultat</i>	Titres de capitaux propres évalués à la juste valeur par OCI		
	Titres de dette évalués à la juste valeur par OCI		
	Titres de dette au coût amorti		
Actifs disponibles à la vente <i>Juste valeur par capitaux propres</i>	Titres de dette au coût amorti	74 210	196

Note 4 – Tableau de passage IAS 39 – IFRS 9 / Dépréciation

a- Variations de corrections de valeur pour dépréciation en date de FTA

	IAS 39	IFRS 9	Solde de clôture des corrections de valeur pour dépréciation ou provisions IAS 39 / IAS 37	Impacts des Provisions collectives IAS 39 / Buckets 1 et 2 IFRS 9	Autres impacts (Var. des provisions dues au reclassement de l'actif et élimination des provisions sur titres de capitaux propres)	Solde d'ouverture des corrections de valeur pour pertes IFRS 9
Actifs...	...Évalués à la juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat				
	Juste valeur par résultat	Juste valeur par OCI				
	Juste valeur par résultat	Coût amorti				
	...Disponibles à la vente	Juste valeur par résultat	-14 253		14 253	0
	Juste valeur par capitaux propres	Juste valeur par OCI	-21 542	-4 783	21 542	-4 783
	Coût amorti	Coût amorti		-1 271		-1 271
	...Détenus jusqu'à l'échéance	Juste valeur par résultat				
	Coût amorti	Juste valeur par OCI				
	Coût amorti	Coût amorti				
	Prêts et Créances sur les établissements de crédit	Juste valeur par résultat				
Engagements donnés	Juste valeur par OCI	Juste valeur par OCI				
	Coût amorti	Coût amorti	0	-1 700		-1 700
	Prêts et Créances sur la clientèle (hors Location fin.)	Juste valeur par résultat				
	Juste valeur par OCI	Juste valeur par OCI				
	Coût amorti	Coût amorti	-948 751	-70 238		-1 018 989
	Location financement		-48 610	-23 349		-71 959
	Autres actifs		0			0
	Engagements de financement			-14 462		-14 462
	Garanties financières			-3 963		-3 963
	Autres engagements donnés					

b - Présentation borne d'ouverture IFRS 9

Natures d'instrument et catégories comptables IFRS 9		Assiette de calcul - Provisions IFRS 9			Borne d'ouverture - Provisions IFRS 9		
		Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Juste valeur par capitaux propres	Titres de dettes	10 060 849	78 182	0	-4 607	-176	0
	Prêts et créances	0	0	0	0	0	0
Coût amorti	Titres de dette	133 603	25 405	0	-228	-1 043	0
	Prêts et Créances sur les établissements de crédit	7 601 243	0	0	-1 700	0	0
	Prêts et Créances sur la clientèle (hors location financement)	45 639 247	2 266 119	1 410 582	-94 228	-122 501	-802 260
	Location financement	1 686 505	153 317	70 937	-12 809	-10 540	-48 610

Note 5 – Tableau de variation des capitaux propres

	Capital et réserves liées au capital	Réserves consolidées	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat part du groupe	Capitaux propres part du Groupe	Part des minoritaires	Capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 31 décembre 2017	2 207 864	3 531 437	281 644	428 121	6 449 066	2 882	6 451 948
Reclassement		70 625	-70 734		-109		-109
Dépréciation		-119 786	4 789		-114 997		-114 997
Impôts différés		30 965	18 100		49 065		49 065
Capitaux propres au 1er janvier 2018	2 207 864	3 513 241	233 800	428 121	6 383 025	2 882	6 385 907

IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients

Cette norme définit les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires relatif aux contrats conclus avec des clients à l'exception des contrats qui relèvent de normes spécifiques notamment celles relatives aux locations, aux contrats d'assurance et aux instruments financiers. Il convient de respecter 5 étapes : identification du contrat conclu avec le client, identification des obligations de performance incluses dans le contrat, détermination du prix de transaction du contrat, allocation du prix de transaction aux différentes obligations de performance et reconnaissance du revenu lorsqu'une obligation de performance est remplie.

Des amendements viennent notamment apporter des clarifications sur sa mise en œuvre pour les points suivants : identification des obligations de prestations, distinction agent / principal, licences de propriété intellectuelle.

L'Union Européenne a adopté la norme IFRS 15 le 29 octobre 2016 qui est applicable depuis le 1^{er} janvier 2018.

L'analyse de la norme et l'identification de ses effets potentiels ont conclu à l'absence d'impact significatif pour le Groupe ; les modalités de comptabilisation des revenus d'activités n'a donc pas fait l'objet de modification.

Autres normes

D'autres amendements présentent des impacts peu ou non significatifs pour le Groupe.

Ils concernent :

- l'application de l'option à la juste valeur par résultat par les entités de capital-risque/développement, sur leurs entreprises associées et coentreprises. L'amendement à IAS 28 précise que cette option peut s'exercer entité par entité,
- des indications sur les transferts depuis la catégorie immeubles de placement ou vers celle-ci (IAS 40),
- les transactions dont le paiement est fondé sur des actions selon IFRS 2.

Les modifications portent sur :

- la comptabilisation des conditions d'acquisition de droits sur l'évaluation des transactions réglées en trésorerie,
- les transactions incluant un dispositif de règlement sur base nette lié à une retenue fiscale à la source,
- la modification des modalités d'un paiement fondé sur des actions qui donne lieu à un changement dans le classement de la transaction, qui est réglée en instruments de capitaux propres plutôt qu'en trésorerie.

Principale norme adoptée par l'Union Européenne et non encore appliquée

IFRS 16 Contrats de location

La norme IFRS 16 Locations, publiée en janvier 2016, remplacera la norme IAS 17 Contrats de location et les interprétations relatives à la comptabilisation de tels contrats.

La nouvelle définition des contrats de location implique d'une part, l'existence d'un actif identifié et, d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Du point de vue du bailleur, l'impact attendu devrait être plus limité, les dispositions retenues restant substantiellement inchangées par rapport à la norme IAS 17.

Pour le preneur, la norme imposera la comptabilisation de tous les contrats de location, à l'actif sous forme d'un droit d'utilisation sur l'actif loué, enregistré dans les immobilisations, et au passif la comptabilisation d'une dette financière au titre des loyers et des autres paiements à effectuer pendant la durée de la location.

La norme IFRS 16 entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019.

L'analyse de la norme par le Groupe s'est poursuivie au cours de l'exercice. Le Groupe a réalisé le recensement de ses contrats de location. L'étude des impacts potentiels d'IFRS 16 sur les états financiers du Groupe est en cours.

Principale norme non encore adoptée par l'Union Européenne

IFRS 17 Contrats d'assurance

Le 18 mai 2017, la Fondation IFRS a publié la nouvelle norme IFRS 17 « Contrats d'assurance ». IFRS 17 remplace la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance » publiée en 2004. IFRS 4 a autorisé les sociétés à continuer à utiliser les règles comptables nationales en matière de contrats d'assurance, ce qui a donné lieu à une multitude d'approches différentes et a rendu difficile pour les investisseurs toute comparaison des performances financières des différentes sociétés.

IFRS 17 apporte une réponse aux problèmes de comparaison créés par IFRS 4 en exigeant la comptabilisation de tous les contrats d'assurance de façon homogène.

Sous réserve de son adoption par l'Union Européenne, la norme IFRS 17 entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

Le Groupe a lancé un groupe de travail pour analyser la norme et ses principaux impacts.

Les normes adoptées par l'Union Européenne sont consultables sur le site internet de la commission européenne :

https://ec.europa.eu/info/law/international-accounting-standards-regulation-ec-no-1606-2002/amending-and-supplementary-acts/acts-adopted-basis-regulatory-procedure-scrutiny-rps_fr

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Le Groupe applique la norme IFRS 9 pour la comptabilisation des instruments financiers depuis le 1^{er} janvier 2018 pour son activité banque. Le périmètre de l'activité d'assurance continue d'appliquer la norme IAS 39 suite à l'adoption de l'exemption temporaire d'appliquer IFRS 9, prévu par l'amendement à IFRS 4.

Pour bénéficier de ce report, les conditions suivantes doivent être remplies :

- l'absence de transfert d'instruments financiers entre le secteur de l'assurance et les autres secteurs du conglomérat (à l'exception des instruments financiers à la juste valeur par le résultat pour les deux secteurs concernés par le transfert),
- l'indication des entités d'assurances bénéficiant du report d'application de la norme IFRS 9,
- l'apport d'informations complémentaires en notes d'annexe en présentant séparément les activités relatives à l'assurance de celles de la banque.

Respectueuses des conditions énumérées ci-dessus, les entités du Groupe bénéficiant du report d'application d'IFRS 9 sont Suravenir et Suravenir Assurances.

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance, sont établis conformément à la norme IFRS 4.

Hormis les cas cités ci-dessus, les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe.

Principes comptables pour l'activité banque

La norme IFRS 9 distingue des règles de classification comptable différentes pour les instruments de capitaux propres (ou actions ou autres titres à revenu variable) et pour les instruments de dettes (ou obligations, prêts ou autres titres à revenu fixe).

Pour déterminer la catégorie comptable des instruments de dettes (titres de dettes, prêts et créances), l'analyse des deux critères suivants est nécessaire :

- Le modèle de gestion qui synthétise la manière dont l'entité gère ses actifs financiers afin de produire des flux de trésorerie : « Collecte de flux de trésorerie », « Collecte de flux de trésorerie et revente » ou « Revente » ;
- La nature des flux de trésorerie qui seront dits « SPPI – Solely payments of principal and interests » s'ils correspondent à des flux de trésorerie d'un prêt basique et plus précisément si « les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû ».

- **Modèles de gestion**

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Il repose sur des faits qui peuvent être observés, et n'est pas fondé sur une simple intention du management. Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais est fondé sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement. Il se détermine à l'initiation et peut être remis en cause en cas de changement de modèle.

Pour le déterminer, il est nécessaire d'observer toutes les indications disponibles, dont :

- la manière dont est reportée la performance de l'activité aux décisionnaires,
- le mode de rémunération des gestionnaires,
- la fréquence, le calendrier et les volumes des ventes des périodes précédentes,
- la raison des ventes,

- les prévisions de ventes futures,
- la manière dont est évalué le risque.

Dans le cadre du modèle de collecte, certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme :

- en lien avec une augmentation du risque de crédit,
- proches de la maturité.

Ces cessions « autorisées » ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille. Par ailleurs, les cessions liées à des changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l'objet d'une documentation au cas-par-cas afin de démontrer le caractère "non fréquent" de telles cessions.

Pour les autres cas de cessions, des seuils ont été définis en fonction de la maturité du portefeuille titres (le Groupe ne cède pas ses crédits).

Le Groupe a développé principalement un modèle de collecte des flux contractuels des actifs financiers, qui s'applique notamment aux activités de financement des clients.

Il gère également des actifs financiers sur la base d'un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers et sur la vente de ces actifs. Au sein du Groupe, le modèle de collecte des flux contractuels et vente s'applique essentiellement aux activités de gestion de trésorerie et de gestion du portefeuille de liquidité.

- **Caractéristiques des flux de trésorerie**

Les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont compatibles avec un contrat dit basique.

Dans un contrat basique, les intérêts représentent principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. La possibilité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère SPPI (Seulement Paiement de Principal et d'Intérêts) des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

L'analyse des flux de trésorerie contractuels peut également nécessiter leur comparaison avec ceux d'un instrument de référence, lorsque la composante valeur temps de l'argent incluse dans les intérêts est susceptible d'être modifiée en raison des clauses contractuelles de l'instrument. C'est le cas, par exemple, si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement, mais que la fréquence des révisions est décorrélée de la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi (révision mensuelle d'un taux à un an par exemple) ou si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement sur la base d'une moyenne de taux d'intérêt.

Si l'écart entre les flux contractuels non actualisés de l'actif financier et ceux de l'instrument de référence est significatif ou peut le devenir, cet actif financier ne pourra pas être considéré comme basique.

Selon les cas, l'analyse est qualitative ou quantitative. Le caractère significatif ou non de l'écart s'apprécie pour chaque exercice, et cumulativement sur la durée de vie de l'instrument. L'analyse quantitative tient compte d'un ensemble de scénarios raisonnablement possibles.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat sont constitués notamment par les titres de dettes (à taux fixe ou variable) et les prêts aux établissements de crédits et à la clientèle :

- détenus à des fins de transaction (modèle de gestion « Revente ») ; ou
- relevant de l'application de l'option ouverte par la norme IFRS 9 permettant de désigner un instrument financier en juste valeur par résultat si cela élimine ou réduit significativement une incohérence de traitement comptable ; ou
- dont les flux de trésorerie ne correspondent pas à ceux d'un prêt basique (flux de trésorerie « non SPPI ») ; les instruments de type OPC (Organisme de Placement Collectif) et FCP (Fonds Commun de Placement) seront comptabilisés à ce titre.

Par défaut, les titres de capitaux propres seront également comptabilisés à la juste valeur par résultat.

Les actifs à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, hors frais d'acquisition et coupons courus inclus.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat, dans la rubrique intitulée « intérêts et produits assimilés » selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Les dividendes reçus des titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Sont également comptabilisés dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » les variations de juste valeur de la période, en date d'arrêté, ainsi que les plus ou moins-values réalisées sur des actifs de cette catégorie.

Aucune dépréciation n'est enregistrée sur les actifs à la juste valeur par résultat, le risque de contrepartie étant intégré dans la valeur de marché (juste valeur).

Instruments financiers dérivés de transaction et de couverture – actif et passif

Conformément à l'option proposée par IFRS 9 dans l'attente de la finalisation et de l'adoption du volet IFRS 9 relatif à la macro-couverture, le groupe Crédit Mutuel Arkéa a décidé de ne pas adopter le volet Couverture IFRS 9 et continue d'appliquer l'intégralité des dispositions IAS 39 en la matière de couverture.

Toutefois, les informations complémentaires sur la couverture requises par la norme IFRS 7 amendée sont présentées à compter du 1^{er} janvier 2018.

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comptablement de couverture.

Les instruments dérivés font l'objet de conventions cadres de compensation permettant en cas de défaut de la contrepartie de compenser les positions gagnantes et perdantes. Le Groupe négocie des accords-cadres de compensation de type ISDA à chaque transaction de dérivés.

Cependant, ces dérivés ne font pas l'objet d'une compensation comptable au bilan, conformément à IAS 32.

A travers ces contrats de collatéralisation, le Groupe reçoit ou verse en garantie uniquement du cash.

La norme IFRS 13 prévoit la prise en compte du risque de crédit propre dans la valorisation des passifs financiers dérivés (Debt Value Adjustment – DVA). Par ailleurs, l'évolution des techniques de valorisation, qui intègre notamment les précisions apportées par cette norme, a amené le Groupe à ajuster les modalités d'évaluation du risque de contrepartie dans la juste valeur des actifs financiers dérivés (Credit Value Adjustment – CVA).

Le Groupe calcule la CVA et la DVA sur des instruments financiers dérivés pour chaque contrepartie avec laquelle il est exposé.

Le calcul de la CVA résulte du produit entre l'exposition attendue positive du Groupe vis-à-vis de la contrepartie, estimée selon la méthode dite des « swaptions », multipliée par la probabilité de défaut (PD) de la contrepartie et par le taux des pertes en cas de défaut (LGD). Le calcul de la DVA résulte du produit entre l'exposition attendue négative du Groupe vis-à-vis de la contrepartie, estimée selon la

méthode dite des « swaptions », multipliée par la probabilité de défaut (PD) du Groupe et par le taux des pertes en cas de défaut (LGD).

La méthodologie de calcul s'appuie sur les données de marché, notamment sur les courbes CDS (credit default swap) pour l'estimation des PD.

Le FVA (« Funding Valuation Adjustment ») a pour objet de matérialiser le coût de financement des positions sur instruments dérivés qui ne font pas l'objet d'échange de collatéral. Le calcul du FVA résulte du produit entre l'exposition attendue du Groupe vis-à-vis de la contrepartie, multipliée par une estimation du coût de financement sur les marchés.

Le montant comptabilisé au bilan au titre des ajustements de valeur au 30 juin 2018 est de 18.1 M€.

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée de l'opération de couverture dès la mise en place : stratégie de couverture, désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument couvert, nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture. Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au moins semestriellement, l'efficacité de la relation de couverture. Une relation de couverture est considérée comme efficace :

- si le rapport entre la variation de valeur des dérivés de couverture et la variation de valeur des instruments couverts pour le risque couvert est compris entre 80 % et 125 %,
- et si les variations de valeur des dérivés de couverture attendues sur la durée de vie résiduelle de ces dérivés compensent celles attendues sur les instruments couverts pour le risque couvert.

En fonction de la nature du risque couvert, le Groupe désigne l'instrument financier dérivé comme un instrument de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Couverture de juste valeur :

La couverture de juste valeur a pour objet de réduire le risque de variation de juste valeur d'une opération financière. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe.

Dans le cas d'opérations de couverture de juste valeur, la variation de juste valeur du dérivé est inscrite en résultat dans le poste « gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », symétriquement à la réévaluation de l'opération couverte. Seule apparaît en résultat l'éventuelle inefficacité de la couverture.

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'opérations de macro-couverture ont pour objet de couvrir de façon globale tout ou partie du risque structurel de taux issu principalement des activités de la banque de détail. Pour le traitement comptable de ces opérations, le Groupe applique les dispositions prévues par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (dite IAS 39 « carve-out »).

Le traitement comptable des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de macro-couverture de juste valeur est identique à celui des dérivés de couverture de juste valeur. La variation de juste valeur des portefeuilles couverts est enregistrée sur une ligne spécifique du bilan, intitulée « écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux », par la contrepartie du compte de résultat. L'efficacité des couvertures est contrôlée de manière prospective en s'assurant que les dérivés, lors de leur mise en place, réduisent le risque de taux du portefeuille couvert. De manière rétrospective, les couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont associés deviennent insuffisants.

Couverture de flux de trésorerie :

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de réduire le risque lié à la variation des flux de trésorerie futurs des instruments financiers. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux révisable.

Dans le cas d'opérations de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur du dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres « gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres », tandis que la partie inefficace est constatée dans le compte de résultat dans le poste « gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Tant que la couverture est efficace, les montants inscrits en capitaux propres sont transférés en résultat, en « produits et charges d'intérêts » au même rythme que les flux de l'instrument couvert affectent le résultat. En cas d'interruption de la relation de couverture ou si elle n'est plus hautement efficace, la comptabilité de couverture cesse. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont transférés dans le compte de résultat en « produits et charges d'intérêts » au moment où la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas.

La couverture d'investissements nets en devises n'est pas utilisée par le Groupe.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont constitués des titres (à taux fixe ou variable) :

- détenus en vue de collecter les flux de trésorerie inhérents à l'instrument et de générer des gains et pertes dans le cadre de cessions; et
- dont les flux de trésorerie correspondent à ceux d'un prêt basique (flux de trésorerie « SPPI »).

Les instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres sont initialement comptabilisés pour leur juste valeur, à savoir leur prix d'acquisition, frais d'acquisition - s'ils sont significatifs - et coupons courus inclus. En date d'arrêté, ces titres sont évalués à leur juste valeur, la contrepartie des variations de valeur étant enregistrée sur une rubrique spécifique des capitaux propres « gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres ».

Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat qu'en cas de cession ou de dépréciation au titre du risque de crédit.

Les revenus courus ou acquis de titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat dans la rubrique intitulée « intérêts et produits assimilés » selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie inclut également les titres de capitaux propres qui relèvent de l'application de l'option irrévocable ouverte par la norme IFRS 9 lors de la comptabilisation initiale. Ce choix irrévocable est à faire, deal à deal, c'est-à-dire à chaque entrée d'un titre en portefeuille.

Ces actifs ne font pas l'objet de dépréciation.

Les gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres sur ces instruments ne sont jamais constatés en compte de résultat pour les titres de capitaux propres, même en cas de cession.

Les dividendes reçus des titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

Titres de dettes au coût amorti

Les titres de dettes au coût amorti respectent les critères suivants :

- ils sont détenus en vue de collecter les flux de trésorerie inhérents à l'instrument ; et
- les flux de trésorerie correspondent à ceux d'un prêt basique (flux de trésorerie « SPPI »).

Ils sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition - s'ils sont significatifs - et coupons courus inclus. En date d'arrêté, ils sont valorisés selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif et doivent faire l'objet d'une dépréciation au titre du risque de crédit.

Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle, au coût amorti

Les « prêts et créances » sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Les prêts et créances au coût amorti respectent les critères suivants :

- ils sont détenus en vue de collecter les flux de trésorerie inhérents à l'instrument ; et
- les flux de trésorerie correspondent à ceux d'un prêt basique (flux de trésorerie « SPPI »).

La grande majorité des prêts et créances du groupe Crédit Mutuel Arkéa sur les établissements de crédit et sur la clientèle qui ne sont pas destinés à la vente dès leur octroi, sont comptabilisés dans la catégorie « prêts et créances au coût amorti ».

Ils sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération et les commissions analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt. En date d'arrêté, les prêts et créances sont évalués au coût amorti. Les intérêts, les coûts de transaction et les commissions inclus dans la valeur initiale des crédits sont étalés sur la durée de vie du crédit selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils contribuent ainsi à la formation du résultat sur la durée de vie du prêt.

Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts sont étalées. La renégociation du prêt entraîne la décomptabilisation ou la modification de l'ancien prêt. Selon ce principe, les commissions restant à étaler sur les anciens prêts sont comptabilisées immédiatement en résultat.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur entraîne novation du contrat. Suite à la définition de cette notion par l'Autorité Bancaire Européenne (ABE), le Groupe a mis en place une identification des crédits restructurés (Forbearance) sur les créances.

Opérations de location financement avec la clientèle

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont pour effet de transférer au locataire la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété du bien loué. A défaut, elles sont qualifiées de location simple.

Les opérations de location financement sont enregistrées au bilan pour un montant correspondant à la valeur actualisée au taux d'intérêt implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire, augmentés de toute valeur résiduelle non garantie. Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique « intérêts et produits assimilés ».

Dépréciation des actifs financiers et engagements donnés

Conformément aux dispositions IFRS 9, une provision pour pertes attendues est comptabilisée dès l'entrée de l'actif financier au bilan.

Les actifs financiers concernés incluent :

- les instruments de dettes (titres et prêts et créances) comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres
- les actifs liés aux activités de crédit-bail et location financement

- les autres créances, de type créances clients, créances relevant de la norme IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients*, etc.

Les engagements de financement ou de garantie donnés qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat font également partie du périmètre soumis à dépréciation.

Les instruments de capitaux propres ainsi que les instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par résultat ne font pas l'objet de provisions pour dépréciation au titre du risque de crédit.

Des dépréciations sont également constituées sur les créances assorties de garanties, dès lors qu'il existe un risque de crédit attendu.

La dépréciation est enregistrée au sein de la rubrique « coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la provision pour perte attendue calculée diminue.

Dans le cadre du modèle de provisionnement IFRS 9, les actifs financiers faisant l'objet d'une provision pour dépréciation sont regroupés en 3 groupes, dit « buckets », selon le niveau de risque de crédit :

- Bucket 1 : la norme IFRS 9 introduit la notion de « perte attendue » ; en conséquence, le risque de crédit/contrepartie ne pouvant être nul quel que soit l'actif considéré, une provision pour risque de crédit individuelle est calculée (sur la base des pertes attendues à 1 an) et comptabilisée dès l'entrée de l'actif financier au bilan.
- Bucket 2 : si, pendant la durée de vie de l'instrument, le risque de crédit augmente significativement, l'encours est reclassé en bucket 2 et une provision pour perte attendue calculée sur la base des pertes attendues à maturité est comptabilisée.
- Bucket 3 : en cas de risque de crédit avéré (situation de défaut d'une contrepartie par exemple), l'encours est classé en bucket 3. Une provision pour perte attendue calculée sur la base des pertes attendues à maturité sera comptabilisée.

Il y a perte avérée :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses concernant la contrepartie, notamment les procédures de surendettement, de redressement judiciaire, de règlement judiciaire, de liquidation judiciaire, de faillite personnelle, de liquidation de bien, ainsi que les assignations devant un tribunal international.

Le classement d'un encours en encours déprécié pour une contrepartie donnée entraîne par contagion un classement identique de la totalité des encours et des engagements relatifs à cette contrepartie et cela indépendamment de l'existence de garantie ou de caution. La contagion s'étend à l'ensemble des tiers d'un même foyer (excepté les mineurs) ainsi qu'à toutes les contreparties appartenant au même groupe risque.

- Définition de la frontière entre les buckets 1 et 2

Le Groupe s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours :

- les portefeuilles LDP (« Low Default Portfolio », portefeuille à faible taux de défaut pour lequel le modèle de notation repose sur une évaluation expert) : Grands comptes, Banques, Collectivités locales, Souverains, Financements spécialisés,
- les portefeuilles HDP (« High default Portfolio », portefeuille à fort taux de défaut pour lequel les données historiques permettent d'établir un modèle de notation statistique) : Corporate de masse, Retail.

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de bucket 1 à bucket 2, s'apprécie :

- en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables, et

- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Pour le Groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur. Les contreparties du Groupe sont notées par le système de notation. Celui-ci se fonde sur :

- des algorithmes statistiques ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP), ou
- des grilles de cotation manuelles élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement au bucket 3, le transfert d'un contrat d'un client en bucket 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

A noter que le Groupe applique le principe de symétrie prévu par la norme. Ainsi, les critères d'aller et de retour en bucket 2 sont identiques.

Le Groupe a démontré qu'une corrélation importante existe entre les risques de défaillance à 12 mois et à terminaison, ce qui lui permet d'utiliser le risque de crédit à 12 mois, comme une approximation raisonnable de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale ainsi que le permet la norme.

➤ Critères quantitatifs

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêt.

Sur les portefeuilles HDP, une courbe frontière, continue et croissante, met en rapport le taux de défaut à l'octroi et le taux de défaut à l'arrêt. Le Groupe n'utilise pas la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en bucket 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêt.

➤ Critères qualitatifs

Le Groupe associe à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés,...

Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés prudemment en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

- Buckets 1 et 2 – calcul des pertes de crédit attendues

En termes de calcul, le modèle de provisionnement prend en compte :

- La probabilité de défaut du débiteur
- La perte en cas de défaut du débiteur
- L'exposition du groupe Crédit Mutuel Arkéa (c'est-à-dire les encours relatifs à cette contrepartie au bilan et sur les engagements donnés).

Ces éléments doivent également prendre en considération les informations passées, présentes et futures (dites « forward looking »).

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors-bilan est converti en équivalent bilan sur la base de la probabilité de tirage. La probabilité de défaut à 1 an est utilisée pour le bucket 1 et celle à terminaison pour le bucket 2.

Ces paramètres sont issus des modèles développés pour les besoins prudentiels adaptés aux besoins IFRS 9. Ils sont utilisés tant pour l'affectation aux buckets que pour le calcul des pertes attendues.

➤ Probabilités de défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les modèles homologués en méthode IRB-A,
 - les portefeuilles à faible taux de défaut, sur une échelle de probabilité de défaut externe.
- Pertes en cas défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les flux de récupérations observés sur un historique long, actualisés aux taux d'intérêts des contrats,
 - les portefeuilles à faible taux de défaut, sur les niveaux réglementaires.
- Facteurs de conversion

Ils servent à convertir les encours hors-bilan en équivalent bilan et reposent principalement sur les modèles prudentiels.

- Dimension prospective

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques. Cette dimension prospective est déterminée au niveau Groupe et s'applique à l'ensemble des paramètres.

Pour les portefeuilles à fort taux de défaut, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois scénarii (optimiste, neutre, pessimiste), qui seront pondérés en fonction de la vision du Groupe quant à l'évolution du cycle économique sur 5 ans. Le Groupe s'appuie essentiellement sur des données macroéconomiques disponibles auprès des agences reconnues de statistiques nationales ou internationales. L'approche prospective est ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarios parce qu'ils sont :

- récents au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêté des comptes ;
- non intégrables à un scénario : par exemple des évolutions réglementaires qui affecteront avec certitude et de façon significative les paramètres de risque et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.

La dimension prospective sur les maturités différentes de 1 an découle de celle déterminée sur la maturité 1 an.

La dimension prospective est également incluse dans la LGD, via l'intégration d'informations observées sur un historique proche des conditions actuelles.

Pour les portefeuilles à faible taux de défaut, l'incorporation des informations prospectives est appliquée sur les modèles grands comptes et banques, et non sur les modèles collectivités, souverains et financements spécialisés. L'approche est similaire à celle appliquée sur les portefeuilles à fort taux de défaut.

- Bucket 3 : comptabilisation

Les dépréciations sont déterminées par différence entre le coût amorti et la somme actualisée des flux futurs estimés. L'actualisation est effectuée au taux effectif d'origine des encours correspondants pour les prêts à taux fixe, ou au dernier taux effectif déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable. En pratique, les flux prévisionnels sont actualisés seulement si l'incidence de l'actualisation est significative au regard de leurs montants estimés. En conséquence, seules les provisions sur créances contentieuses ont fait l'objet d'une actualisation. Au compte de résultat, les mouvements de dépréciation sont enregistrés dans la rubrique « coût du risque », sauf en ce qui concerne les reprises relatives aux effets de la désactualisation, qui sont portées en « intérêts et produits assimilés ».

- Actifs financiers dépréciés dès l'origine

Il s'agit de contrats dont la contrepartie est douteuse en date de comptabilisation initiale ou d'acquisition. A date d'arrêté, si ces contrats sont douteux, ils sont classés en bucket 3 ; sinon ils sont classés parmi les encours sains, identifiés dans une catégorie « actifs dépréciés dès l'origine » et font l'objet d'un provisionnement selon la même méthode que les expositions en bucket 2, à savoir une perte attendue sur la durée de vie résiduelle du contrat.

Les actifs financiers qui sont dépréciés dès la date de comptabilisation initiale doivent faire l'objet d'une comptabilisation spécifique selon les dispositions de la norme IFRS 9.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat se répartissent entre ceux détenus à des fins de transaction et ceux qui relèvent de cette catégorie en application de l'option ouverte par la norme IFRS 9. Celle-ci permet, lors de la comptabilisation initiale, de désigner un instrument financier en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés,
- groupe d'actifs ou de passifs évalués et gérés en juste valeur,
- élimination ou réduction significative d'une incohérence de traitement comptable.

A ce titre, le groupe Crédit Mutuel Arkéa utilise cette option pour comptabiliser à la juste valeur par résultat les émissions de passifs originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et l'éventuelle couverture sont gérés dans un même ensemble.

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, hors frais d'acquisition et coupons courus inclus. En date d'arrêté, ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées :

- dans la rubrique « gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres » non recyclables pour la quote-part correspondant au risque de crédit propre ;
- dans le compte de résultat de la période dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » pour le restant.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat,
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte,
- le dérivé incorporé répond à la définition d'un dérivé,
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

A l'initiation, les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont comptabilisées pour leur juste valeur. Celle-ci correspond en règle générale au montant net encaissé à l'origine, diminué des coûts de transaction directement imputables à l'opération quand ils sont significatifs. En date d'arrêté, ces dettes sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature à taux de marché. Les plans épargne-logement et comptes épargne-logement font l'objet, si nécessaire, d'une provision.

Les intérêts courus ou échus des dettes envers les établissements de crédit et la clientèle alimentent le compte de résultat dans la rubrique intitulée « intérêts et charges assimilées ».

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support (bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires et assimilés).

Elles sont comptabilisées initialement à la juste valeur, c'est-à-dire à leur prix d'émission, diminué des coûts de transaction directement imputables à l'opération quand ils sont significatifs. En date d'arrêté, ces dettes sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts courus ou échus des dettes représentées par un titre alimentent le compte de résultat dans la rubrique intitulée « intérêts et charges assimilées ».

Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées sont des dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, qui se distinguent des créances ou des obligations émises en raison du remboursement qui n'interviendra, en cas de liquidation du débiteur, qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés. Elles sont valorisées selon la méthode du coût amorti. Les intérêts courus ou échus des dettes subordonnées alimentent le compte de résultat dans la rubrique intitulée « Intérêts et charges assimilées ».

Sous IFRS 9, une dette renégociée ne donnant pas lieu à décomptabilisation doit être maintenue à son taux d'intérêt effectif d'origine et l'impact lié à la renégociation (gain ou charge) constaté immédiatement en compte de résultat.

A noter que suite à la précision de l'*IFRS Interpretations Committee (IFRIC)* sur la question du traitement comptable, sous IFRS 9, d'une renégociation de dette, le groupe Crédit Mutuel Arkéa n'a pas ajusté le coût amorti des passifs renégociés au regard du caractère non significatif des montants en jeu.

Principes comptables pour l'activité assurance

Le périmètre de l'activité d'assurance bénéficie, jusqu'en 2021, du différé d'application d'IFRS 9, prévu par l'amendement à IFRS 4, tel qu'adopté par l'Union Européenne.

Les actifs et passifs financiers des sociétés d'assurance suivent les dispositions de la norme IAS 39, décrits ci-après. Ils sont respectivement présentés dans les postes « placement des activités d'assurance » et « passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance » du bilan.

Les produits et charges relevant des activités d'assurance sont présentés sur le poste du compte de résultat « produits nets des activités d'assurance », au sein duquel :

- Les produits et charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis sont présentés dans le poste « autres produits / charges des activités d'assurance »,
- Les produits et charges relevant des activités pour compte propre des entités d'assurance sont comptabilisés dans les rubriques qui leur sont relatives.

Lorsqu'elles sont significatives, les informations à fournir selon IFRS 7 sont produites séparément pour les entités d'assurance.

Conformément au règlement d'adoption du 3 novembre 2017, le Groupe a mis en place les mesures nécessaires permettant de s'assurer de l'absence de transfert d'instrument financier ayant un effet décomptabilisant, entre l'assurance et les autres secteurs du Groupe, autres que ceux comptabilisés en juste valeur par résultat dans les deux secteurs.

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance, sont établis conformément à la norme IFRS 4. Elle s'applique également aux contrats de réassurance souscrits et aux contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices.

Hormis les cas cités ci-dessus, les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe.

Les hypothèses utilisées pour évaluer les actifs au titre des contrats d'assurance et les passifs d'assurance n'ont pas évolué entre les deux exercices.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat se répartissent entre ceux détenus à des fins de transaction et ceux qui relèvent de cette catégorie en application de l'option ouverte par la norme IAS 39. Celle-ci permet, lors de la comptabilisation initiale, de désigner un instrument financier en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés ;
- groupe d'actifs évalués et gérés en juste valeur ;
- élimination ou réduction significative d'une incohérence de traitement comptable.

A ce titre, cette option est utilisée pour comptabiliser à la juste valeur par résultat les instruments financiers suivants :

- les placements affectés en représentation des contrats en unités de compte des activités d'assurance-vie afin d'éliminer l'incohérence de traitement comptable avec les passifs d'assurance y afférents ;
- les parts des OPCVM dont la société de gestion fait partie du groupe ;
- certains produits structurés ou restructurés (CDO, obligations convertibles).

Les actifs financiers représentatifs des contrats d'assurance libellés en unités de compte comprennent des obligations émises par des entités du Groupe qui ne sont pas éliminées en consolidation afin de maintenir l'adossement des provisions techniques d'assurance UC à la juste valeur à des actifs identifiés et eux-mêmes comptabilisés à la juste valeur. Les titres à revenu fixe non éliminés s'élèvent à 346 millions d'euros au 30 juin 2018 contre 351 millions au 31 décembre 2017. Leur élimination aurait eu un impact résultat net d'impôt de 8 millions d'euros au 30 juin 2018.

Les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont présentés en « actifs financiers à la juste valeur par résultat » (des activités d'assurance).

Les instruments financiers dérivés suivent le même traitement que celui précisé dans la partie bancaire.

Les actifs à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, hors frais d'acquisition et coupons courus inclus.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat, dans la rubrique intitulée « intérêts et produits assimilés » (des activités d'assurance) selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Les dividendes reçus des titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat » (des activités d'assurance).

Sont également comptabilisés dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » (des activités d'assurance) les variations de juste valeur de la période, en date d'arrêt, ainsi que les plus ou moins-values réalisées sur des titres de cette catégorie.

Aucune dépréciation n'est enregistrée sur les actifs à la juste valeur par résultat, le risque de contrepartie étant intégré dans la valeur de marché.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat,
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte,
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » (des activités d'assurance).

Instruments financiers dérivés de couverture – actif et passif

Les instruments financiers dérivés de couverture suivent le même traitement que précisé sur la partie bancaire.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des actifs financiers disponibles à la vente (AFS) est définie par la norme IAS 39 comme une catégorie résiduelle contenant les titres à revenu fixe et à revenu variable qui ne relèvent ni des actifs financiers à la juste valeur par résultat, ni des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, ni des prêts.

Les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés pour leur juste valeur, à savoir leur prix d'acquisition, frais d'acquisition - s'ils sont significatifs - et coupons courus inclus. En date d'arrêté, ces titres sont évalués à leur juste valeur, la contrepartie des variations de valeur étant enregistrée sur une rubrique spécifique des capitaux propres « gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres ».

Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat qu'en cas de cession ou de dépréciation durable.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat, dans la rubrique intitulée « intérêts et produits assimilés » (des activités d'assurance) selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Les dividendes reçus des titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Dépréciation des titres

Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des titres. Elle est matérialisée par une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non-recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, le Groupe utilise un critère de nature quantitative pour identifier les baisses significatives ou durables : une dévalorisation du titre d'au moins 50 % par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 24 mois consécutifs entraîne une dépréciation. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus mais pour lesquels la Direction estime que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche. La perte est constatée en résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Toute baisse ultérieure de la valeur entraîne une augmentation de la dépréciation en contrepartie du résultat. En cas de hausse de la valeur, la provision ne peut être reprise par le compte de résultat.

Pour les titres de dettes, la dépréciation est enregistrée au sein de la rubrique « coût du risque » (des activités d'assurance) et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance comprennent essentiellement des titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que les entités d'assurances ont l'intention et les moyens de détenir jusqu'à leur échéance.

Ils sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition - s'ils sont significatifs - et coupons courus inclus. En date d'arrêté, ils sont valorisés selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

Prêts et créances sur établissements de crédit et prêts et créances liés aux activités d'assurance

Les « prêts et créances » sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Tous les prêts et créances sur les établissements de crédit et ceux liés aux activités d'assurance qui ne sont pas destinés à la vente dès leur octroi, sont comptabilisés dans la catégorie « prêts et créances » (des activités d'assurance).

Le traitement de ces actifs financiers (hors dépréciation) est identique au traitement retenu pour les prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle au coût amorti, en vertu de l'application de la norme IFRS 9.

Dépréciation sur prêts et créances

Créances dépréciées sur base individuelle

Des dépréciations, comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur les créances de toutes natures, même assorties de garanties, dès lors qu'il existe un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses concernant la contrepartie, notamment les procédures de surendettement, de redressement judiciaire, de règlement judiciaire, de liquidation judiciaire, de faillite personnelle, de liquidation de bien, ainsi que les assignations devant un tribunal international.

Les dépréciations sont déterminées par différence entre le coût amorti et la somme actualisée des flux futurs estimés. L'actualisation est effectuée au taux effectif d'origine des encours correspondants pour les prêts à taux fixe, ou au dernier taux effectif déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable. Au compte de résultat, les mouvements de dépréciation sont enregistrés dans la rubrique « coût du risque » (des activités d'assurance).

Passifs financiers

Concernant les passifs financiers, les règles de traitement comptable des passifs financiers à la juste valeur par résultat, dettes envers les établissements de crédit et la clientèle, dettes représentées par un titre, dettes subordonnées sont identiques sous IAS 39 et sous IFRS 9 (hors comptabilisation des dettes renégociées).

Les règles en matière de provisionnement sont également similaires, excepté pour les provisions sur engagements donnés pour lesquelles les dispositions IAS 39 continuent d'être appliquées pour les activités d'assurance.

Les passifs d'assurance, représentatifs des engagements à l'égard des souscripteurs et bénéficiaires, figurent dans le poste « provisions techniques des contrats d'assurance ». Ils restent valorisés, comptabilisés et consolidés comme en normes françaises.

Les provisions techniques des contrats d'assurance-vie sont constituées principalement de provisions mathématiques, correspondant à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés. Les risques couverts sont principalement le décès, l'invalidité et l'incapacité de travail (pour l'assurance emprunteur).

Les provisions d'assurance-vie sont estimées prudemment sur la base des taux techniques définis dans les contrats.

Les provisions techniques des contrats en unités de compte sont évaluées, à la date de clôture, sur la base de la valeur de réalisation des actifs servant de supports à ces contrats.

Les provisions des contrats d'assurance-non vie correspondent aux primes non acquises (portion des primes émises relative aux exercices ultérieurs), aux provisions pour risques croissants (différence entre la valeur actuelle des engagements respectivement pris par l'assureur et l'assuré) et aux sinistres à payer.

Les provisions techniques sont déterminées brutes de réassurance, la part des réassureurs figurant à l'actif.

Les contrats d'assurance et les contrats financiers avec clause de participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une « comptabilité reflet ». La provision pour participation aux bénéfices différée en résultat représente la quote-part des plus et moins-values des actifs revenant aux assurés. Cette provision est présentée au passif ou à l'actif. A l'actif, elle figure dans un poste distinct.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés, tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé : il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. L'insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement le cas échéant).

Principes comptables communs pour les activités banque et assurance

Capitaux propres

Distinction Dettes - Capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier se définit comme une obligation contractuelle de remettre des liquidités ou un autre actif financier, ou d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres se définit comme un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Parts sociales

En application de ces définitions, les parts sociales émises par les Caisses de Crédit Mutuel sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est définie par la norme IFRS 13 comme « *le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale* ». A l'initiation, la juste valeur est normalement le prix de transaction.

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur sont évalués et comptabilisés à la juste valeur, à la date de première comptabilisation, comme en date d'évaluation ultérieure. Sont concernés :

- les actifs et passifs à la juste valeur par le résultat ;
- les actifs à la juste valeur par capitaux propres ;
- les actifs disponibles à la vente ;
- les instruments dérivés de couverture.

Les autres actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Ils sont ensuite comptabilisés selon la méthode du coût amorti et font l'objet de valorisations communiquées en annexe. Figurent parmi ceux-ci :

- les prêts et créances sur établissements de crédit et à la clientèle au coût amorti sous IAS 39 et IFRS 9 (y compris prêts et créances liés aux activités d'assurance) ;
- les titres de dettes au coût amorti ;
- les titres détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle ;
- les dettes représentées par un titre ;
- les dettes subordonnées.

Par ailleurs, les actifs et les passifs sont répartis en trois niveaux de hiérarchie correspondant au degré d'observabilité des données d'entrée utilisées dans les techniques d'évaluation pour déterminer leur juste valeur.

Niveau 1 : Actifs et passifs dont la juste valeur est déterminée à partir de cours (non ajustés) auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

Un marché actif est un marché pour l'actif ou le passif en question sur lequel des transactions ont lieu selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue une information sur le prix.

Cette catégorie regroupe notamment les actions, obligations et parts d'OPCVM cotées sur un marché actif.

Niveau 2 : Actifs et passifs dont la juste valeur est déterminée à partir de données autres que les cours ou prix cotés, qui sont observables soit directement, soit indirectement.

En l'absence de cotation, la valeur de marché des instruments financiers est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données de marché « observables ». Les modèles d'évaluation sont basés sur des techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché telles que l'actualisation des flux futurs ou le modèle Black & Scholes.

Cette catégorie comprend notamment les instruments financiers suivants :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif ou non cotées ;
- les instruments dérivés négociés de gré à gré tels que les swaps et produits optionnels ;
- les FCPR ;
- les produits structurés.

La juste valeur des prêts et créances, des dettes envers les établissements de crédit, des dettes représentées par un titre (y compris des dettes subordonnées) relève également de ce niveau.

Les prêts et créances ainsi que les dettes envers les établissements de crédit sont valorisés selon 2 méthodes :

- la juste valeur des éléments à taux fixe tels que les prêts à taux fixe et les dépôts est déterminée comme l'actualisation des flux futurs attendus ;
- la juste valeur des éléments à taux variable (crédits à taux révisable) d'une durée supérieure à 1 an est établie sur le modèle Black & Scholes.

La valeur de marché des prêts, emprunts, dettes représentées par un titre et dettes subordonnées classiques à taux fixe est donnée par l'actualisation des flux futurs et l'utilisation de courbes de taux dédiées spreadées.

La valeur de marché des prêts, emprunts, dettes représentées par un titre et dettes subordonnées classiques à taux variable est donnée par l'actualisation des flux futurs avec calcul d'un taux forward et l'utilisation de courbes de taux dédiées spreadées.

Le coût de signature du Groupe est pris en compte dans la courbe des taux retenue pour la valorisation des dettes représentées par un titre et dettes subordonnées.

Pour les créances et dettes à court terme (durée inférieure à 1 an), on estime que leur juste valeur est équivalente à leur valeur nominale.

Niveau 3 : Actifs ou passifs dont la juste valeur est déterminée à partir de données sur l'actif ou le passif non fondées sur des données observables.

Les méthodes de valorisation utilisant des données de marché non observables sont utilisées dans les cas suivants :

- les prêts et créances ainsi que les dettes envers la clientèle ;
- les titres de participation non cotés sur un marché actif ;
- certains financements spécialisés ;

- les titres détenus par les sociétés de capital-développement.

Ainsi, à titre d'exemple, les titres de participation non cotés sur un marché actif font l'objet d'une évaluation interne :

- les méthodes employées sont principalement l'actif net réévalué ou l'actif net comptable, l'analyse étant effectuée entité par entité.

De même, les méthodes d'évaluation retenues par les sociétés de capital développement sont généralement :

- le prix de la transaction pour les acquisitions récentes ;
- la méthode des multiples historiques pour les sociétés à maturité ;
- l'actif net corrigé pour les sociétés de portefeuille (Holdings) et entités d'investissement (Fonds).

Compte tenu de la diversité des instruments valorisés et des raisons de leur inclusion dans cette catégorie, le calcul de la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres fournirait une information peu pertinente.

La valorisation issue des modèles est ajustée afin de tenir compte du risque de liquidité : à partir des valorisations produites sur la base d'un cours médian de marché, un ajustement de cours permet de valoriser la position nette de chaque instrument financier au cours acheteur pour les positions vendeuses ou au cours vendeur pour les positions acheteuses.

Le day-one profit, c'est-à-dire l'écart entre le prix de transaction et la valorisation de l'instrument au moyen de techniques de valorisation, est considéré comme nul : le prix des transactions réalisées par le Groupe pour son compte propre correspond à leur juste valeur. Les opérations réalisées pour le compte de la clientèle donnent lieu à une prime comptabilisée en compte de résultat à la mise en place.

Utilisation de jugements et d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers du Groupe exige la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations comportant des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif évalués à la juste valeur,
- dépréciations des actifs financiers et des engagements de garantie et de financement soumis à dépréciation,
- tests de dépréciation des actifs incorporels,
- impôts différés actifs,
- provisions.

Les modalités de recours éventuel à des jugements ou estimations sont précisées dans les principes comptables et méthodes d'évaluation décrits ci-dessous.

Immobilisations corporelles et incorporelles, d'exploitation et de placement

Conformément aux normes IAS 16, IAS 38 et IAS 40, une immobilisation d'exploitation ou de placement est comptabilisée en tant qu'actif si :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise
- et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Conformément à la norme IAS 40, les biens immobiliers du Groupe sont classés en « immeubles de placement » (périmètre banque ou périmètre assurance) s'ils sont détenus avant tout pour en retirer des loyers ou valoriser le capital. Les biens immobiliers détenus principalement pour être occupés par le Groupe à des fins administratives ou commerciales sont classés en « immobilisations corporelles ».

Les immeubles de placement et les immobilisations corporelles sont inscrits à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition, augmenté des frais directement attribuables (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte).

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

La juste valeur des immeubles de placement, communiquée en annexe, fait l'objet d'une valorisation à dire d'expert.

La méthode appliquée en matière de comptabilisation des logiciels créés en interne est la suivante :

- toutes les dépenses de logiciels ne répondant pas aux conditions d'activation (et notamment les dépenses d'étude préalable et d'analyse fonctionnelle) sont comptabilisées en charges conformément à IAS 38 ;
- toutes les dépenses de logiciels survenues après le début du processus de production (analyse détaillée, développement, recettes, documentation) sont immobilisées si elles répondent aux critères d'une immobilisation générée en interne établis par IAS 38.

Dans les cas où les logiciels sont exploités dans le cadre d'un contrat commercial, la durée d'amortissement peut dépasser 5 ans ; elle est définie en fonction de la durée du contrat.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Le Groupe applique l'approche par composant pour ses immeubles d'exploitation et de placement. Il a retenu les composants et durées d'amortissement suivants :

Composant	Durées d'amortissement
Terrain	Non amortissable
Gros œuvre	Immeubles de direction et de placement : 50 ans
	Agences : 25 ans
Clos et couverts	25 ans
Lots techniques	20 ans
Agencements	3 à 10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés :

	Durées d'amortissement
Mobilier	10 ans
Matériel électronique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	2 à 5 ans
Portefeuille de contrats clientèle acquis	6 à 13 ans

Le mode d'amortissement pratiqué est linéaire. Pour les immobilisations corporelles et incorporelles, les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique « dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles ». Pour les immeubles de placement, elles figurent en « charges des autres activités ».

Les immobilisations à durée indéfinie ne font pas l'objet d'amortissement mais de tests de dépréciation au moins annuels.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes sur autres actifs ». Celles réalisées sur des immeubles de placement sont classées en « produits ou charges des autres activités ».

En ce qui concerne les écarts d'acquisition, dans le cas où la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie concernée est inférieure à sa valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est calculée selon la méthode de valorisation la plus appropriée appliquée à l'échelle de l'unité génératrice de trésorerie (UGT).

Compte tenu de l'évolution favorable des paramètres de marché et de l'absence d'éléments remettant fondamentalement en cause les prévisions des UGT en 2018 et à moyen terme, aucun test de dépréciation n'a été réalisé dans le cadre de l'arrêté des comptes du 30 juin 2018.

Actifs non courants destinés à être cédés

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan, dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées, lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat, dans la rubrique « gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

Provisions

Les obligations du Groupe pour lesquelles il est probable qu'une sortie de ressource sera nécessaire pour les régler, dont le montant ou l'échéance sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable font l'objet de provisions. Ces provisions couvrent notamment les engagements sociaux, les risques liés à l'épargne-logement et les litiges.

Provisions pour engagements sociaux

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou des régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies ne comportent aucun engagement du Groupe sur le niveau de prestation fournie. Les cotisations versées constituent une charge de l'exercice, enregistrée dans la rubrique « frais de personnel ». Les régimes à prestations définies désignent des régimes pour lesquels le Groupe s'est engagé à assurer un montant ou un niveau de prestation. Cet engagement constitue un risque à moyen ou long terme. Les engagements en matière de retraite qui ne relèvent pas des régimes à cotisations définies sont intégralement provisionnés dans la rubrique du bilan « provisions ». Les indemnités de fin de carrière, les régimes de retraite surcomplémentaire, les comptes épargne-temps et les médailles du travail sont enregistrés à ce poste.

La provision pour engagements de retraite est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées et tient compte d'hypothèses démographiques et financières. En particulier, les calculs réalisés en juin 2018 intègrent un taux d'actualisation de 1,55 %, déterminé en référence à l'indice iBoxx Corporate AA 10+ eurozone basé sur des obligations privées. Les calculs intègrent également un taux de rotation des effectifs compris entre 0,91 % et 6,73% et un taux de revalorisation des salaires nets d'inflation compris entre 2,18 % et 3,26 % (1). Les engagements sont évalués sur la base des tables de mortalité TH00-02 et TF00-02 pour la phase de constitution de l'engagement et des tables de mortalité TGH05 et TGF05 pour la phase de restitution des rentes.

Les différences générées par des changements d'hypothèses et par des différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels.

(1) Taux de l'UES Arkade et Arkéa-SCD représentant 98% de l'engagement

Pour la catégorie des autres avantages à long terme, les écarts sont constatés immédiatement dans le compte de résultat de l'exercice.

Concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels sont constatés en « gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ».

Provision épargne-logement

La provision épargne-logement est destinée à couvrir les risques liés à :

- l'engagement d'octroyer des prêts à l'habitat aux souscripteurs des comptes et plans épargne-logement à un taux réglementé potentiellement inférieur aux conditions de marché du moment,
- l'obligation de rémunérer pour une durée indéterminée l'épargne collectée en plans épargne-logement à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat (taux pouvant s'avérer supérieur aux futures conditions de marché).

Cette provision est calculée par génération de plans épargne-logement (les PEL de même taux à l'ouverture constituant une génération) d'une part, et pour l'ensemble des comptes épargne-logement (qui constitue une seule et même génération) d'autre part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes. Les engagements sont établis à partir d'un modèle prenant en compte notamment :

- les observations historiques des comportements des souscripteurs,
- la courbe des taux et une modélisation stochastique de ses évolutions.

Les dotations et reprises de provision sont comptabilisées en résultat dans les rubriques intitulées « intérêts et produits assimilés » et « intérêts et charges assimilées » (périmètre banque).

PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Entité consolidante

L'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel Arkéa correspond à l'établissement de crédit Crédit Mutuel Arkéa tel que défini dans l'agrément collectif délivré par l'ACPR. Cet établissement de crédit comprend :

- Les Fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et du Crédit Mutuel Massif Central,
- Les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à ces Fédérations,
- Crédit Mutuel Arkéa.

Sont retenues dans le périmètre de consolidation les entités sur lesquelles le Groupe détient un contrôle exclusif ou conjoint ou exerce une influence notable et dont les états financiers présentent un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés du Groupe, notamment au regard du total bilan et de la contribution au résultat net.

Les participations détenues par des sociétés de capital-investissement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont exclues du périmètre de consolidation. Ces participations sont comptabilisées à la juste valeur par résultat.

Entités contrôlées

Le contrôle existe lorsque le Groupe (i) détient le pouvoir sur une entité, (ii) est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et (iii) a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

L'intégration d'une filiale dans les comptes consolidés du Groupe intervient à la date à laquelle le Groupe prend le contrôle et cesse le jour où le Groupe perd le contrôle de cette entité.

Les entreprises sous contrôle exclusif sont intégrées globalement. L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au passif du bilan et au compte de résultat consolidé.

Participations dans les entreprises associées et des co-entreprises

Une entreprise associée est une entité dans laquelle le Groupe exerce une influence notable. L'influence notable se caractérise par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financière et opérationnelle de l'entité, sans toutefois contrôler ou contrôler conjointement ces politiques.

L'influence notable est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. En cas de détention de plus de 20% des droits de vote, l'absence d'influence notable pourra être démontrée à travers la non représentation au sein des organes de direction ou par l'absence de participation au processus d'élaboration des politiques.

Une co-entreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans les cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les résultats, les actifs et les passifs des participations dans des entreprises associées ou des co-entreprises sont intégrés dans les comptes consolidés du Groupe selon la méthode de la mise en équivalence.

La méthode de la mise en équivalence prévoit que la participation dans une entreprise associée ou dans une co-entreprise soit initialement comptabilisée au coût d'acquisition, puis ajustée ultérieurement de la part du Groupe dans le résultat et les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée ou de la co-entreprise.

Une participation est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence à compter de la date à laquelle l'entité devient une entreprise associée ou une co-entreprise. Lors de l'acquisition d'une entreprise associée ou d'une co-entreprise, la différence entre le coût de l'investissement et la part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité est comptabilisée en goodwill. Dans le cas où la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité est supérieure au coût de l'investissement, la différence est comptabilisée en résultat.

Participation dans les activités conjointes

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits directs sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci.

Principales variations de périmètre

Au cours du 1er semestre 2018, le groupe Crédit Mutuel Arkéa a été dilué dans le groupe Primonial suite à l'augmentation de capital réalisée par Primonial dans le cadre de l'acquisition de 40% de La Financière de l'Echiquier.

Le 1er juin 2018, Financo, filiale du groupe spécialisée dans le crédit à la consommation, a acheté l'activité de financement automobile de My Money Bank en France métropolitaine.

Les sociétés appartenant au périmètre de consolidation du groupe Crédit Mutuel Arkéa sont présentées en note 31.

REGLES DE CONSOLIDATION

Date de clôture

Toutes les entreprises consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Elimination des opérations réciproques

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques d'importance significative sont éliminés dans leur totalité pour les entreprises intégrées de manière globale.

Traitement des acquisitions et des écarts d'acquisition

Le Groupe applique IFRS 3 révisée pour comptabiliser ses regroupements d'entreprises. Le coût d'acquisition est le total des justes valeurs, à la date du regroupement, des actifs remis, des passifs encourus et des instruments de capitaux propres émis.

IFRS 3 révisée permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées à la juste valeur (méthode dite du goodwill complet) ; dans le second cas, elles sont basées sur leurs quotes-parts dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'entité acquise (goodwill partiel).

Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif du bilan dans la rubrique « écarts d'acquisition », s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « variation de valeur des écarts d'acquisition ».

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an et dès l'existence d'indices de pertes de valeur.

Chaque écart d'acquisition est affecté à une unité génératrice de trésorerie, ou un groupe d'unité génératrice de trésorerie, devant tirer avantage de l'acquisition. Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle ils sont attachés. Les unités génératrices de trésorerie sont définies en fonction du mode d'organisation et de gestion du Groupe et tiennent compte du caractère indépendant de ces ensembles.

Dans le cas d'une augmentation de pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition est comptabilisé en capitaux propres. En cas de diminution du pourcentage d'intérêt sans perte de contrôle, l'impact de la variation du pourcentage d'intérêts sera également constaté en capitaux propres.

Crédit-bail, location avec option d'achat et location financement

Les opérations de crédit-bail, de location avec option d'achat et de location financement sont retraitées de façon à prendre en compte la comptabilité dite financière.

Conversion des comptes en devises étrangères

Le bilan des entités étrangères dont les comptes sont exprimés en devises est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence de change constatée sur le capital, les réserves et le report à nouveau sont inscrites dans les autres éléments du résultat global, dans le compte « réserves de conversion ». Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte « réserves de conversion ».

Taxes

L'interprétation IFRIC 21 « taxes prélevées par une autorité publique » précise les conditions de comptabilisation d'une dette relative à des taxes. Une entité doit comptabiliser cette dette uniquement

lorsque le fait générateur tel que prévu par la législation se produit. Si l'obligation de payer la taxe naît de la réalisation progressive de l'activité, celle-ci doit être comptabilisée au fur et à mesure sur la même période. Enfin, si l'obligation de payer est générée par l'atteinte d'un certain seuil, le passif lié à cette taxe ne sera enregistré que lorsque le seuil sera atteint.

Impositions différées

Les impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé. Ils sont calculés selon la méthode du report variable, au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice et applicable lors de la réalisation de la différence temporaire.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que si l'entité fiscale concernée a une perspective de récupération probable de ces actifs sur un horizon déterminé, notamment par l'imputation de ces différences et pertes reportables sur des bénéfices imposables futurs.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique des autres éléments du résultat global. Des impôts différés sont également comptabilisés au titre des pertes fiscales antérieures dès lors qu'il existe des preuves convaincantes quant à la probabilité de recouvrement de ces impôts.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

La contribution économique territoriale (CET) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sont traitées comme des charges opérationnelles, elles n'entraînent pas la comptabilisation d'impôts différés dans les comptes consolidés.

Note 1. Caisse, banques centrales
Prêts et créances sur les établissements de crédit

	30.06.2018	01.01.2018
Caisse, Banques centrales		
Banques centrales	4 038 478	4 046 381
Caisse	129 744	136 384
Créances rattachées	0	0
TOTAL	4 168 222	4 182 765
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Comptes ordinaires	6 274 578	5 477 859
Prêts	874 545	814 840
Dépôts de garantie versés	389 486	425 078
Pensions	815 800	835 346
Créances dépréciées sur base individuelle (B3)	0	0
Créances rattachées	26 433	48 120
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-1 671	-1 700
Autres dépréciations (B3)	0	0
TOTAL	8 379 171	7 599 543
Dont Comptes et Prêts à vue sur les établissements de crédit	469 573	458 459

Note 2. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	30.06.2018	01.01.2018
Actifs détenus à des fins de transaction	348 551	363 253
Actifs classés en juste valeur sur option - Hors assurances	10 734	9 382
Autres actifs classés à la juste valeur	663 223	748 335
TOTAL	1 022 508	1 120 970

Note 2a. Actifs financiers détenus à des fins de transaction

	30.06.2018	01.01.2018
Titres	0	0
- Effets publics	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
. Cotés	0	0
. Non cotés	0	0
dont OPC	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable	0	0
. Cotés	0	0
. Non cotés	0	0
Instruments dérivés de transaction	348 551	363 253
Prêts et créances	0	0
dont pensions	0	0
TOTAL	348 551	363 253

Les instruments dérivés de transaction sont détenus dans le cadre de la couverture économique des opérations avec la clientèle.

Note 2b. Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

	30.06.2018	01.01.2018
Titres	0	0
- Effets publics	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
. Cotés	0	0
. Non cotés	0	0
Créances rattachées	0	0
dont OPC	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable	0	0
. Cotés	0	0
. Non cotés	0	0
Prêts et créances	10 734	9 382
dont dépôts de garantie versés	0	0
dont pensions	0	0
TOTAL	10 734	9 382

Le risque maximal de non recouvrement des actifs classés à la juste valeur par résultat sur option s'élève à 10 654 milliers d'euros. Ce montant n'est pas couvert par des dérivés de crédit.

Note 2c. Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat

	30.06.2018	01.01.2018
Titres	599 519	684 948
- Effets publics	0	55 376
- Obligations et autres titres à revenu fixe	297 771	366 502
. Cotés	7 897	56 770
. Non cotés	283 458	303 502
Créances rattachées	6 416	6 230
dont OPC	162 705	154 536
- Actions et autres titres à revenu variable	301 748	263 070
. Cotés	2 645	2 744
. Non cotés	299 103	260 326
Prêts et créances	63 704	63 387
dont pensions	0	0
Dépôts de garantie versés	0	0
TOTAL	663 223	748 335

Note 3. Eléments d'information relatifs à la couverture

	30.06.2018			
	Couverture de juste valeur		Couverture de flux de trésorerie	
	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale
Risque de taux				
Dérivés de couverture				
Dérivés de couverture à l'actif	662 040	15 383 329	2 331	30 000
Dérivés de couverture au passif	386 075	19 653 120	6 456	38 000
Variation de la juste valeur de l'instrument de couverture utilisée aux fins de la comptabilisation de l'inefficacité des couvertures <u>pour la période</u>	-15 623		0	
Risque de change				
Dérivés de couverture				
Dérivés de couverture à l'actif				
Dérivés de couverture au passif				
Variation de la juste valeur de l'instrument de couverture utilisée aux fins de la comptabilisation de l'inefficacité des couvertures <u>pour la période</u>				

Note 4a. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	30.06.2018	01.01.2018
Effets publics	4 671 766	5 145 280
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 827 504	4 988 968
- Cotés	4 155 917	4 055 397
- Non cotés	650 666	907 609
Créances rattachées	24 532	28 523
<i>Sous-total valeur brute des instruments de dettes</i>	<i>4 831 115</i>	<i>4 991 529</i>
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-3 611	-2 561
Autres dépréciations (B3)	0	0
<i>Sous-total valeur nette des instruments de dettes</i>	<i>4 827 504</i>	<i>4 988 968</i>
Prêts et créances	0	0
- Prêts et créances sur établissements de crédits	0	0
- Prêts et créances envers la clientèle	0	0
Créances rattachées	0	0
<i>Sous-total valeur brute des Prêts</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	0	0
Autres dépréciations (B3)	0	0
<i>Sous-total valeur nette des Prêts</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Actions et autres titres à revenu variable	111 531	103 036
- Cotés	102 893	94 396
- Non cotés	8 638	8 640
Créances rattachées	0	0
Titres immobilisés	402 219	370 324
- Titres de participation	352 371	310 675
- Autres titres détenus à long terme	49 442	59 307
- Parts dans les entreprises liées	303	302
- Ecart de conversion	0	0
- Titres prêtés	0	0
Créances rattachées	103	40
<i>Sous-total instruments de capitaux propres</i>	<i>513 750</i>	<i>473 360</i>
TOTAL	10 013 020	10 607 608
Dont plus ou moins-values latentes constatées en capitaux propres	161 510	136 567
Dont titres donnés en pension	0	0
Dont titres de participation cotés	139 779	112 823

Les titres de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres concernent principalement les titres de participation et autres titres détenus à long terme du Groupe.

La perte cumulée au moment de la cession s'élève à -1 639 milliers d'euros.

Note 4b. Actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2017
Effets publics	14 999 774
Obligations et autres titres à revenu fixe	20 467 716
- Cotés	18 286 851
- Non cotés	2 180 865
Actions et autres titres à revenu variable	1 368 661
- Cotés	727 906
- Non cotés	640 755
Titres immobilisés	847 638
- Titres de participation	587 501
- Autres titres détenus à long terme	259 834
- Parts dans les entreprises liées	303
- Ecart de conversion	0
- Titres prêtés	0
Créances rattachées	347 468
TOTAL	38 031 257
Dont plus ou moins-values latentes constatées en capitaux propres	453 678
Dont titres donnés en pension	0
Dont actifs dépréciés	0
Dont obligations douteuses	19 172
Dont dépréciations	-41 678
Dont titres de participation cotés	175 287

Note 5. Titres au coût amorti

	30.06.2018	01.01.2018
Effets publics	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	152 942	159 008
- Cotés	41 200	60 343
- Non cotés	109 660	97 571
Créances rattachées	2 082	1 094
TOTAL BRUT	152 942	159 008
dont actifs dépréciés (B3)	5 489	0
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-1407	-1271
Autres dépréciations (B3)	-2800	0
TOTAL NET	148 735	157 737

Note 6. Prêts et créances sur la clientèle

	30.06.2018	01.01.2018
Créances saines (B1/B2)	50 425 334	47 905 366
▪ Créances commerciales	134 807	137 515
▪ Autres concours à la clientèle	50 153 661	47 653 269
- crédits à l'habitat	27 489 449	26 093 575
- autres concours et créances diverses dont pensions	22 617 766	21 559 694
- dépôts de garantie versés	46 446	0
▪ Créances rattachées	136 866	114 582
Créances dépréciées sur base individuelle (B3)	1 391 406	1 410 582
Créances brutes	51 816 740	49 315 948
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-237 014	-216 729
Autres dépréciations (B3)	-783 565	-802 260
Sous total I	50 796 161	48 296 959
Location financement (investissement net)	2 025 213	1 839 822
. Mobilier	1 277 850	1 100 094
. Immobilier	747 363	739 728
Créances dépréciées sur base individuelle (B3)	76 364	70 937
Créances brutes	2 101 577	1 910 759
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-23 673	-23 349
Autres dépréciations (B3)	-49 287	-48 610
Sous total II	2 028 617	1 838 800
TOTAL	52 824 778	50 135 759
dont prêts participatifs	12 165	12 165
dont prêts subordonnés	0	0

Note 7. Placement des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques

	30.06.2018	01.01.2018
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	24 600 485	22 395 643
Actifs financiers disponibles à la vente	26 507 000	26 958 487
Prêts et créances sur les établissements de crédit	11 789	20 267
Prêts et créances liés aux activités d'assurance	442 479	436 659
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5 811	6 708
Immeubles de placement	346 127	346 557
Part des réassureurs dans les provisions techniques et autres actifs d'assurance	482 156	436 131
TOTAL	52 395 847	50 600 452

Note 7a. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	30.06.2018	01.01.2018
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	133	686
Instruments dérivés de transaction	133	686
Sous total I	133	686
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	24 600 352	22 394 957
Titres	24 600 352	22 394 957
- Obligations et autres titres à revenu fixe	6 030 826	5 776 248
. Cotés	5 483 882	5 290 964
. Non cotés	473 803	426 789
. Créances rattachées	73 141	58 495
- Actions et autres titres à revenu variable	18 569 526	16 618 709
. Cotés	10 186 689	9 527 151
. Non cotés	8 348 317	7 072 905
. Créances rattachées	34 520	18 653
Sous total II	24 600 352	22 394 957
TOTAL	24 600 485	22 395 643

Note 7b. Actifs financiers disponibles à la vente

	30.06.2018	01.01.2018
Effets publics	9 663 407	9 982 449
Obligations et autres titres à revenu fixes	15 647 017	15 475 323
- Cotés	14 234 316	14 208 623
- Non cotés	1 253 392	1 083 446
Créances rattachées	159 309	183 254
Sous-total valeur brute des instruments de dettes	25 310 424	25 457 772
Dépréciations	-266	-486
Sous-total valeur nette des instruments de dettes	25 310 158	25 457 286
Actions et autres titres à revenus variables	742 524	1 065 974
- Cotés	294 869	636 163
- Non cotés	441 196	424 622
- Créances rattachées	6 459	5 189
Titres immobilisés	456 594	440 624
- Titres de participation	283 571	276 368
- Autres titres détenus à long terme	173 023	164 256
- Parts dans les entreprises liées	0	0
Sous-total valeur brute des instruments de capitaux propres	1 199 118	1 506 598
Dépréciations	-2 276	-5 397
Sous-total valeur nette des instruments de capitaux propres	1 196 842	1 501 201
TOTAL	26 507 000	26 958 487
Dont plus ou moins-values latentes constatées en capitaux propres	0	0
Dont titres de participation cotés	74 779	62 464

Note 7c. Prêts et créances sur les établissements de crédit

	30.06.2018	01.01.2018
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Comptes réseau Crédit Mutuel	0	0
Autres comptes ordinaires	11 786	20 264
Prêts	3	3
Dépôts de garantie versés	0	0
Pensions	0	0
Créances rattachées	0	0
TOTAL	11 789	20 267
Dont Comptes et Prêts à vue sur les établissements de crédit	11 789	20 267

Note 7d. Prêts et créances liés aux activités d'assurance

	30.06.2018	01.01.2018
Créances saines	442 480	436 659
▪ Concours à la clientèle	437 883	436 658
- crédits à l'habitat	0	0
- autres concours et créances diverses dont pensions	437 883	436 658
▪ Créances rattachées	4 597	1
Créances dépréciées sur base individuelle	168	11
Créances brutes	442 648	436 670
Dépréciations	-169	-11
TOTAL	442 479	436 659

Note 7e. Immeubles de placement

	01.01.2018	Augmentation	Diminution	Autres	30.06.2018
Coût historique	520 956	12 263	-7 453	0	525 766
Amortissements et dépréciations	-174 399	-8 300	3 060	0	-179 639
MONTANT NET	346 557	3 963	-4 393	0	346 127

Note 7f. Part des réassureurs dans les provisions techniques et autres actifs d'assurance

	30.06.2018	01.01.2018
Provisions techniques - Parts des réassureurs	81 968	77 318
Autres actifs d'assurance	400 188	358 813
TOTAL	482 156	436 131

Note 8. Ecart d'acquisition

	01.01.2018	Augmentation	Diminution	Autre	30.06.2018
Ecart d'acquisition brut	572 684	0	0	-1 500	571 184
Dépréciations	0	0	0	0	0
Ecart d'acquisition net	572 684	0	0	-1 500	571 184

Répartition par Pôles

Pôle	Entités	30.06.2018	01.01.2018
Clientèle retail	Arkéa Direct Bank	259 757	259 757
Entreprises et Institutionnels	Leasecom	32 723	32 723
	Leasecom Car		
B2B et Services Spécialisés	CFCAL Banque	38 216	38 216
B2B et Services Spécialisés	Monext	100 250	100 250
B2B et Services Spécialisés	Procapital	63 000	63 000
B2B et Services Spécialisés - Fintech	Leetchi SA	25 682	25 682
	Mangopay		
B2B et Services Spécialisés - Fintech	Pumpkin	10 974	10 974
Produits	Izimmo	17 964	19 464
Produits	Schelcher Prince Gestion	11 649	11 649
Produits	Suravenir Assurances	10 969	10 969
Ecart d'acquisition net		571 184	572 684

Note 9. Banques centrales - Dettes envers les établissements de crédit

	30.06.2018	01.01.2018
Banques centrales	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	7 255 272	7 999 171
Comptes ordinaires	354 502	330 690
Emprunts	1 635 280	2 031 803
Dépôts de garantie reçus	286 978	314 952
Autres dettes	54 675	48 481
Pensions	4 925 364	5 275 151
Dettes rattachées	-1 527	-1 906
TOTAL	7 255 272	7 999 171
Dont Comptes et Emprunts à vue sur les établissements de crédit	412 203	777 519

Note 10. Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	30.06.2018	01.01.2018
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	374 862	384 997
.Vente à découvert de titres	0	0
- Effets publics	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable	0	0
.Dettes représentatives des titres donnés en pension	0	0
.Instruments dérivés	374 862	384 997
.Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	184 786	173 820
Dettes envers les établissements de crédit	1 275	14
Dettes envers la clientèle	10 657	5 096
Dettes représentées par un titre	172 854	168 710
Dettes subordonnées	0	0
TOTAL	559 648	558 817

La valeur de remboursement des passifs évalués à la juste valeur par résultat s'élève à 566 539 milliers d'euros au 30 juin 2018 contre 564 359 milliers d'euros au 01 janvier 2018.

Note 11. Actifs et passifs financiers faisant l'objet d'une compensation, d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire

30.06.2018							
	Montant brut des actifs/passifs financiers comptabilisés	Montant brut des passifs/actifs financiers comptabilisés et compensés au bilan	Montant net des actifs/passifs financiers présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus/donnés en garantie	Trésorerie reçue/versée (cash collateral)	
Actifs							
Dérivés	1 013 055	0	1 013 055	-416 093	0	-283 112	313 850
Prises en pension de titres, emprunts de titres ou accords similaires	946 579	0	946 579	0	-815 800	0	130 779
Autres instruments financiers	0		0	0	0	0	0
Total des actifs	1 959 634	0	1 959 634	-416 093	-815 800	-283 112	444 629
Passifs							
Dérivés	871 845	0	871 845	-416 093	0	-406 089	49 663
Mises en pension de titres, prêts de titres ou accords similaires	6 969 391	0	6 969 391	0	-6 954 327	-7 746	7 318
Autres instruments financiers	0		0	0	0	0	0
Total des passifs	7 841 236	0	7 841 236	-416 093	-6 954 327	-413 835	56 981

Note 12. Dettes représentées par un titre

	30.06.2018	01.01.2018
Bons de caisse	13 250	13 643
Titres du marché interbancaire et TCN	3 040 786	2 642 665
Emprunts obligataires	8 086 400	7 902 649
Dettes rattachées	142 561	179 027
TOTAL	11 282 997	10 737 984

Note 13. Dettes envers la clientèle

	30.06.2018	01.01.2018
Comptes d'épargne à régime spécial	25 887 248	24 917 866
A vue	20 447 526	19 576 834
A terme	5 439 722	5 341 032
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	125 570	208 743
Sous-total	26 012 818	25 126 609
Comptes ordinaires	18 630 402	18 332 715
Comptes et emprunts à terme	6 372 322	5 862 614
Pensions	0	0
Dettes rattachées	51 168	55 855
Dépôts de garantie reçus	1 641	1 899
Sous-total	25 055 533	24 253 083
TOTAL	51 068 351	49 379 692

Note 14. Passifs relatifs aux activités d'assurance

	30.06.2018	01.01.2018
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	104 452	100 838
Dettes envers les établissements de crédit	2 067 898	2 127 987
Dettes représentées par un titre	0	0
Provisions techniques des contrats d'assurance	43 941 418	42 807 688
Autres passifs d'assurance	4 139 879	3 209 966
Dettes subordonnées	841	654
TOTAL	50 254 488	48 247 133

Note 14a. Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Passifs financiers détenus à des fins de transaction	104 452	100 838
Instruments dérivés	104 452	100 838
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	0	0
Dettes représentées par un titre	0	0
Dettes subordonnées	0	0
TOTAL	104 452	100 838

Note 14b. Dettes envers les établissements de crédit

	30.06.2018	01.01.2018
Dettes envers les établissements de crédit		
Comptes ordinaires	118	9 793
Emprunts	0	0
Dépôts de garantie reçus des établissements de crédit	0	0
Autres dettes	0	0
Pensions	2 067 780	2 118 194
Dettes rattachées	0	0
TOTAL	2 067 898	2 127 987
Don Comptes et Emprunts à vue sur les établissements de crédit	118	9 793

Note 14c. Provisions techniques des contrats d'assurance

	30.06.2018	01.01.2018
Vie hors unités de compte	31 998 912	31 728 589
<i>dont Participation aux bénéfices</i>	2 657 191	2 735 486
Non vie	495 166	475 852
Unités de compte	11 267 558	10 455 218
Autres	179 782	148 029
TOTAL	43 941 418	42 807 688
Participation aux bénéfices différée active	0	0
Part des réassureurs	-81 968	-77 318
Provisions techniques nettes	43 859 450	42 730 370

Note 14d. Autres passifs d'assurance

	30.06.2018	01.01.2018
Dépôts et cautionnements reçus	25 919	25 225
Dettes d'assurance et de réassurance	40 901	58 379
Autres	4 073 059	3 126 362
TOTAL	4 139 879	3 209 966

Note 15. Provisions

	01.01.2018	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	Autres	30.06.2018
Provisions pour engagements de retraite	272 840	7 492	-4 835	0	769	276 266
Provisions pour épargne-logement	22 524	0	0	-4 080	0	18 444
Provisions pour pertes attendues sur risque de crédit des engagements hors bilan du périmètre banque	48 843	13 662	0	-13 274	7	49 238
Provisions pour impôts	14 675	0	-3 469	0	0	11 206
Provisions pour litiges	11 493	1 324	-1 290	-676	-351	10 500
Provisions pour risques	4 573	477	-674	-1 011	390	3 755
Autres	38 333	1 270	-5 008	-9 581	-58	24 956
TOTAL	413 281	24 225	-15 276	-28 622	757	394 365

Note 15a. Provisions pour pertes attendues sur risque de crédit des engagements hors-bilan du périmètre banque

	01.01.2018	Dotations	Reprises	Autres	30.06.2018
Engagements donnés					
Pertes attendues à 12 mois	14 621	7 965	-7 895	4	14 695
Pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	3 804	2 898	-2 299	3	4 406
Pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés (instruments dépréciés ou non dès acquisition /création)	30 418	2 799	-3 080	0	30 137
TOTAL	48 843	13 662	-13 274	7	49 238

Note 16a. Hiérarchie de la juste valeur du périmètre banque

30.06.2018

Actifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
JVOCI	8 139 731	1 601 760	271 529	10 013 020
- Effets publics et valeurs assimilées - JVOCI (1)	4 076 634	595 132	0	4 671 766
- Obligations et autres titres à revenu fixe - JVOCI (2) (3)	3 820 681	1 006 251	572	4 827 504
- Actions et autres titres à revenu variable - JVOCI	102 637	286	8 608	111 531
- Participations et ATDLT - JVOCI	139 779	91	261 943	401 813
- Parts entreprises liées - JVOCI	0	0	406	406
- Prêts et créances sur établissements de crédit - JVOCI	0	0	0	0
- Prêts et créances sur la clientèle - JVOCI	0	0	0	0
Transaction / JVO / Autres JVPR	21 868	531 929	468 711	1 022 508
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	0	0	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	0	0	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	0	0	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Autres JVPR (4)	19 223	108 940	169 608	297 771
- Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	0	0	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable - Autres JVPR	2 645	0	299 103	301 748
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	1 276	0	1 276
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Autres JVPR	0	63 135	0	63 135
- Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	0	9 458	0	9 458
- Prêts et créances sur la clientèle - Autres JVPR	0	569	0	569
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	348 551	0	348 551
Instruments dérivés de couverture	0	664 371	0	664 371
Total	8 161 599	2 798 060	740 240	11 699 899
Passifs financiers				
Transaction / JVO	0	559 648	0	559 648
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	1 275	0	1 275
- Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	0	10 657	0	10 657
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	172 854	0	172 854
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	374 862	0	374 862
Instruments dérivés de couverture	0	392 531	0	392 531
Total	0	952 179	0	952 179

(1) Des transferts de Niveau 1 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 108M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

(2) Des transferts de Niveau 1 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 29M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

(3) Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 2M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

(4) Des transferts de Niveau 3 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 99M€. Ils concernent essentiellement des FPCI, FCPR, OPCI. Ces derniers sont valorisés par des techniques de valorisation connues (méthode du PER, Multiple etc.) effectuées par des contreparties (sociétés de gestion) spécialisées dans ces techniques. Dans ce cadre, le classement de ce type d'actif a été défini en niveau 2.

Note 16b. Hiérarchie de la juste valeur du périmètre assurance

30.06.2018

Actifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Disponibles à la vente	21 661 963	3 111 072	1 733 965	26 507 000
- Effets publics et valeurs assimilées - DALV (1)	9 663 407	0	0	9 663 407
- Obligations et autres titres à revenu fixe - DALV (2) (3)	11 697 944	2 677 652	1 271 155	15 646 751
- Actions et autres titres à revenu variable - DALV (4)	225 834	433 420	80 994	740 248
- Participations et ATDLT - DALV	74 778	0	381 816	456 594
- Parts entreprises liées - DALV	0	0	0	0
Transaction / JVO	12 297 898	7 981 949	4 320 638	24 600 485
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	0	0	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Juste valeur sur option	284 073	5 268 796	477 957	6 030 826
- Actions et autres titres à revenu variable - Juste valeur sur option (5) (6)	12 013 825	2 713 020	3 842 681	18 569 526
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	133	0	133
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Total	33 959 861	11 093 021	6 054 603	51 107 485
Passifs financiers				
Transaction / JVO	0	104 452	0	104 452
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	104 452	0	104 452
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Total	0	104 452	0	104 452

(1) Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 26M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

(2) Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 150M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

(3) Des transferts de Niveau 1 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 20M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

(4) Des transferts de Niveau 3 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 425M€. Ils concernent essentiellement des FPCI, FCPR, OPCI. Ces derniers sont valorisés par des techniques de valorisation connues (méthode du PER, Multiple etc.) effectuées par des contreparties (sociétés de gestion) spécialisées dans ces techniques. Dans ce cadre, le classement de ce type d'actif a été défini en niveau 2.

(5) Des transferts de Niveau 3 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 2 694M€. Ils concernent essentiellement des FPCI, FCPR, OPCI. Ces derniers sont valorisés par des techniques de valorisation connues (méthode du PER, Multiple etc.) effectuées par des contreparties (sociétés de gestion) spécialisées dans ces techniques. Dans ce cadre, le classement de ce type d'actif a été défini en niveau 2.

(6) Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 11M€. Ils concernent essentiellement des actions dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

Note 17a. Hiérarchies de juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti – périmètre banque

	30.06.2018					
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs	62 577 342	61 352 684	1 224 658	0	8 381 905	54 195 437
Actifs financiers au coût amorti						
Prêts et créances sur établissements de crédit	8 381 905	8 379 171	2 734	0	8 381 905	0
Prêts et créances à la clientèle	54 047 722	52 824 778	1 222 944	0	0	54 047 722
Titres	147 715	148 735	-1 020	0	0	147 715
Passifs	72 733 917	72 008 835	725 082	0	21 662 227	51 071 690
Dettes envers les établissements de crédit	7 272 147	7 255 272	16 875	0	7 272 147	0
Dettes envers la clientèle	51 071 690	51 068 351	3 339	0	0	51 071 690
Dettes représentées par un titre	12 010 835	11 282 997	727 838	0	12 010 835	0
Dettes subordonnées	2 379 245	2 402 215	-22 970	0	2 379 245	0

Note 17b. Hiérarchies de juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti – périmètre assurance

	30.06.2018					
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs	460 079	460 079	0	5 811	11 789	442 479
Prêts et créances sur établissements de crédit	11 789	11 789	0	0	11 789	0
Autres prêts et créances liés aux activités d'assurance	442 479	442 479	0	0	0	442 479
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5 811	5 811	0	5 811	0	0
Passifs	2 204 191	2 204 191	0	0	2 068 739	135 452
Dettes envers les établissements de crédit	2 067 898	2 067 898	0	0	2 067 898	0
Dettes envers la clientèle	135 452	135 452	0	0	0	135 452
Dettes représentées par un titre	0	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées	841	841	0	0	841	0

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros

Note 18. Intérêts et produits/charges assimilés

	30.06.2018		30.06.2017	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit & banques centrales	58 485	-78 848	54 928	-75 849
Clientèle	694 637	-281 852	697 617	-288 493
Titres au coût amorti	1 087	0	688	0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6 940	-2 598		
Instruments dérivés de couverture	130 825	-104 564	120 024	-102 955
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 844	0	42 495	0
Dettes représentées par un titre	0	-96 942	0	-153 209
TOTAL	894 818	-564 804	915 752	-620 506

Note 19. Commissions

	30.06.2018		30.06.2017	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	5 176	-5 326	4 448	-2 597
Clientèle	42 970	-178	59 707	-274
Instruments dérivés	4 510	-577	3 541	-639
Change	2 705	-38	2 808	-220
Engagements de financement et de garantie	61	-519	254	-1 471
Titres et prestations de services	263 921	-60 565	255 034	-116 718
TOTAL	319 343	-67 203	325 792	-121 919

Note 20. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	30.06.2018	30.06.2017
Instruments de transaction	3 628	5 796
Instruments à la juste valeur sur option	158	9 878
Variation de juste valeur attribuable au risque de crédit présentée dans le résultat net pour les passifs	0	0
Autres instruments à la juste valeur par résultat	55 588	
dont OPC	18 191	
Inefficacité des couvertures	-376	-901
Sur couverture de flux de trésorerie	-1	8
Sur couverture de juste valeur	-375	-909
. variation de juste valeur des éléments couverts	15 248	79 339
. variation de juste valeur des éléments de couverture	-15 623	-80 248
Résultat de change	710	3 774
TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR	59 708	18 547

Note 21a. Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

30.06.2018			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Total
Effets publics		11 105	11 105
Obligations et autres titres à revenu fixe		533	533
Prêts EC		0	0
Prêts Clientèle		0	0
Actions et autres titres à revenu variable	5 336		5 336
Titres immobilisés	8 423		8 423
TOTAL	13 759	11 638	25 397

Note 21b. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

30.06.2017				
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciations	Total
Effets publics		0	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe		6 042	0	6 042
Prêts EC		0	0	0
Prêts Clientèle		0	0	0
Actions et autres titres à revenu variable	6 782	7 463	-3 904	10 341
Titres immobilisés	4 093	37 073	0	41 166
TOTAL	10 875	50 578	-3 904	57 549

Note 22. Gains ou pertes nets sur instruments financiers au coût amorti

Actifs financiers	Profit ou perte comptabilisé par suite de la décomptabilisation d'actifs au 30.06.2018
Effets publics	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	1
Prêts EC	0
Prêts Clientèle	0
Passifs financiers	
Dettes envers les établissements de crédit	0
Dettes envers la clientèle	0
Dettes représentées par un titre	0
Dettes subordonnées	0
TOTAL	1

Note 23. Produits nets des activités d'assurance

	30.06.2018
Intérêts et produits/charges assimilés	21 976
Commissions	-36 117
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-973
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4 167
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs financiers au coût amorti	0
Autres produits/charges des activités d'assurance	345 008
TOTAL	334 061

Note 23.a. Intérêts et produits/charges assimilés

	30.06.2018	
	Produits	Charges
Etablissements de crédit & banques centrales	2 451	-1 319
Clientèle	0	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	143	0
Actifs/Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente	20 701	0
Dettes représentées par un titre	0	0
Dettes subordonnées	0	0
TOTAL	23 295	-1 319

Note 23.b. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	30.06.2018
Instruments de transaction	-96
Instruments à la juste valeur sur option	-730
Autres instruments à la juste valeur par résultat	
Résultat de change	-147
TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR	-973

Note 23.c. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

	30.06.2018		
	Dividendes	PV/MV réalisées	Total
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe	0	529	529
Actions et autres titres à revenu variable	3 638	0	3 638
Titres immobilisés	0	0	0
Autres	0	0	0
TOTAL	3 638	529	4 167

Note 23.d. Autres produits/charges des activités d'assurance

	30.06.2018	
	Produits	Charges
Activités d'assurance	3 567 347	-3 224 688
Immeubles de placement	5 258	-7 829
Autres produits	6 108	-1 188
TOTAL	3 578 713	-3 233 705

Note 23.d1. Marge brute des activités d'assurance

	30.06.2018
Primes acquises	2 596 069
Charges des prestations	-92 560
Variation des provisions	-8 391
Autres charges et produits techniques et non techniques	-2 735 974
Produits nets des placements	583 515
TOTAL	342 659

Note 24. Produits/charges des autres activités

	30.06.2018		30.06.2017	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Activités d'assurance			3 468 099	-3 112 665
Immeubles de placement	1 282	-3 228	2 262	-13 518
Autres produits	116 834	-33 786	110 327	-26 954
TOTAL	118 116	-37 014	3 580 688	-3 153 137

Note 25. Charges générales d'exploitation

	30.06.2018	30.06.2017
Charges de personnel	-411 643	-388 291
Autres charges	-263 821	-244 007
TOTAL	-675 464	-632 298

Note 25a. Charges de personnel

	30.06.2018	30.06.2017
Salaires et traitements	-230 634	-212 235
Charges sociales	-98 698	-100 422
Intéressement et participation des salariés	-42 539	-36 257
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-34 878	-32 574
Autres	-4 894	-6 803
TOTAL	-411 643	-388 291

Note 25b. Autres charges d'exploitation

	30.06.2018	30.06.2017
Impôts et taxes	-61 795	-56 372
Services extérieurs	-201 754	-187 504
Autres charges diverses	-272	-131
TOTAL	-263 821	-244 007

Note 26. Coût du risque

Note 26a. Coût du risque sur le périmètre banque

30.06.2018	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Pertes attendues à 12 mois	-59 597	48 476				-11 121
- Prêts et créances Etablissements de crédit	-252	273				21
- Prêts et créances clientèle	-47 353	38 292				-9 061
- dont location financement	-801	1 662				861
- Actifs financiers au coût amorti - Titres à revenu fixe	-1	29				28
- Actifs financier en JVOCI - Titres à revenu fixe	-4 022	1 987				-2 035
- Actifs financier en JVOCI - Prêts	0	0				0
- Hors-bilan	-7 969	7 895				-74
- Autres actifs						0
Pertes attendues sur la durée de vie	-76 839	64 593				-12 246
- Prêts et créances Etablissements de crédit	0	7				7
- Prêts et créances clientèle	-73 698	62 220				-11 478
- dont location financement	-1 988	803				-1 185
- Actifs financiers au coût amorti - Titres à revenu fixe	-192	29				-163
- Actifs financier en JVOCI - Titres à revenu fixe	-55	38				-17
- Actifs financier en JVOCI - Prêts	0	0				0
- Hors-bilan	-2 894	2 299				-595
- Autres actifs						0
Actifs dépréciés	-103 923	117 646	-27 751	-3 486	4 272	-13 242
- Prêts et créances Etablissements de crédit	0	0	0	-12	0	-12
- Prêts et créances clientèle	-101 423	117 646	-27 751	-3 474	4 272	-10 730
- dont location financement	-7 687	5 655	-716	-1 277	0	-4 025
- Actifs financiers au coût amorti - Titres à revenu fixe	-2 500	0	0	0	0	-2 500
- Actifs financier en JVOCI - Titres à revenu fixe	0	0	0	0	0	0
- Actifs financier en JVOCI - Prêts	0	0	0	0	0	0
- Hors-bilan	0	0				0
Autres	-6 737	5 690	-4	0	0	-1 051
- Autres actifs	-6 737	5 690	-4	0	0	-1 051
Total	-247 096	236 405	-27 755	-3 486	4 272	-37 660

Note 26b. Coût du risque sur le périmètre assurance

30.06.2018	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
- Etablissements de crédit						0
- Activités d'assurance						0
- Actifs disponibles à la vente						0
- Actifs détenus jusqu'à l'échéance						0
- Autres	-9	6				-3
Total	-9	6	0	0	0	-3

Note 26c. Périmètre banque - Informations sur les variations des encours soumis à provisions pour pertes attendues sur risque de crédit

	01.01.2018	Acquisition /production	Vente /remboursement	Transferts entre buckets	Autres (*)	30.06.2018
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit	7 601 243	3 292 024	-2 512 425	0	0	8 380 842
- pertes attendues à 12 mois	7 601 243	3 292 024	-2 512 425	0		8 380 842
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	0	0	0	0		0
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	0	0	0	0		0
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	0	0	0	0		0
<i>Réévaluation au titre de la couverture FVH</i>						
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle	51 226 707	7 282 775	-4 995 370	0	404 205	53 918 317
- pertes attendues à 12 mois	47 325 752	7 067 660	-4 538 860	-422 191	396 819	49 829 180
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	2 419 436	160 692	-314 628	355 868		2 621 368
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	1 269 292	25 962	-134 294	71 119		1 232 079
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	212 227	28 461	-7 588	-4 796	7 386	235 690
<i>Réévaluation au titre de la couverture FVH</i>						
Actifs financiers au coût amorti - Titres	159 008	988	-7 054	0	0	152 942
- pertes attendues à 12 mois	133 603	560	-7 054	-300		126 809
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	25 405	328	0	-5 089		20 644
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	0	100	0	5 389		5 489
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	0	0	0	0		0
<i>Réévaluation au titre de la couverture FVH</i>						
Actifs financiers en JVOCI - Titres à revenu fixe	10 139 031	2 813 548	-3 446 468	0	0	9 506 111
- pertes attendues à 12 mois	10 060 849	2 775 523	-3 366 128	-13 000		9 457 244
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	78 182	38 025	-80 340	13 000		48 867
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	0	0	0	0		0
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	0	0	0	0		0
<i>Réévaluation au titre de la couverture FVH</i>						
Actifs financiers en JVOCI - Prêts	0	0	0	0	0	0
- pertes attendues à 12 mois	0	0	0	0		0
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	0	0	0	0		0
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	0	0	0	0		0
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	0	0	0	0		0
<i>Réévaluation au titre de la couverture FVH</i>						
Total	69 125 989	13 389 335	-10 961 317	0	404 205	71 958 212

(*) liés à l'acquisition du portefeuille MMB par Financo

Note 26d. Périmètre banque - Informations sur les variations des provisions pour pertes attendues sur risque de crédit

	01.01.2018	Dotation	Reprise	Transferts	Changement de méthode	Autres (*)	30.06.2018
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit	-1 700	-251	280	0	0	0	-1 671
- pertes attendues à 12 mois	-1 700	-251	280	0	0	0	-1 671
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	0	0	0	0	0	0	0
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	0	0	0	0	0	0	0
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle	-1 090 948	-250 552	251 105	0	0	-3 144	-1 093 539
- pertes attendues à 12 mois	-107 037	-42 953	63 546	-26 768	0	-2 889	-116 101
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-133 041	-78 169	50 656	16 224	0	-256	-144 586
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-702 890	-112 825	133 073	9 074	0	1	-673 567
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-147 980	-16 605	3 830	1 470	0	0	-159 285
Actifs financiers au coût amorti - Titres	-1 271	-2 965	29	0	0	0	-4 207
- pertes attendues à 12 mois	-228	-2	29	0	0	0	-201
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-1 043	-430	0	267	0	0	-1 206
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	0	-2 533	0	-267	0	0	-2 800
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers en JVOCI - Titres à revenu fixe	-4 783	-4 083	2 025	0	0	0	-6 841
- pertes attendues à 12 mois	-4 607	-4 024	1 964	23	0	0	-6 644
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-176	-59	61	-23	0	0	-197
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	0	0	0	0	0	0	0
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers en JVOCI - Prêts	0	0	0	0	0	0	0
- pertes attendues à 12 mois	0	0	0	0	0	0	0
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	0	0	0	0	0	0	0
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	0	0	0	0	0	0	0
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	0	0	0	0	0	0	0
Engagements donnés	-48 843	-13 667	13 272	0	0	0	-49 238
- pertes attendues à 12 mois	-14 621	-7 969	7 895	0	0	0	-14 695
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-3 804	-2 899	2 297	0	0	0	-4 406
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-30 418	-2 799	3 080	0	0	0	-30 137
Autres actifs	0	0	0	0	0	0	0
- pertes attendues à 12 mois	0	0	0	0	0	0	0
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	0	0	0	0	0	0	0
- dont pertes attendues évaluées selon la méthode simplifiée	0	0	0	0	0	0	0
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés (indistinctement dépréciés ou non dès acquisition/création)	0	0	0	0	0	0	0
- dont pertes attendues évaluées selon la méthode simplifiée	0	0	0	0	0	0	0
Total	-1 147 545	-271 518	266 711	0	0	-3 144	-1 155 496

(*) liés à l'acquisition du portefeuille MMB par Financo

Note 27. Gains ou pertes sur autres actifs

	30.06.2018	30.06.2017
Immobilisations corporelles et incorporelles	720	10
Moins-values de cession	-324	-294
Plus-values de cession	1 044	304
Frais encourus dans le cadre d'un regroupement d'entreprise	-246	-2 042
TOTAL	474	-2 032

Note 28. Impôt sur les bénéfices

	30.06.2018	30.06.2017
DECOMPOSITION DE LA CHARGE D'IMPOT		
Charge d'impôt exigible	-88 294	-89 059
Charge ou produit d'impôt différé net	-2 991	-6 767
CHARGE NETTE D'IMPOT SUR LE BENEFICE	-91 285	-95 826
Résultat avant impôts, goodwill et résultat des sociétés mises en équivalence	311 664	287 531
TAUX EFFECTIF DE L'IMPOT	29,29%	33,33%

Analyse du taux effectif de l'impôt :

	30.06.2018	30.06.2017
Taux normal d'impôt	34,43%	34,43%
Différences permanentes	0,10%	3,82%
Imposition à taux réduit et exonérations	-5,78%	-5,54%
Changement de taux	0,83%	0,00%
Impact des situations déficitaires	0,66%	0,83%
Crédits d'impôts	-0,03%	-0,01%
Exceptionnel	-0,91%	-0,34%
Autres	-0,01%	0,14%
TAUX EFFECTIF DE L'IMPOT	29,29%	33,33%

La loi de finance pour 2018 prévoit une baisse progressive du taux d'impôt pour les sociétés qui sera ramené de 33,1/3% à 25% sur un délai courant de 2017 à 2022 en fonction du chiffre d'affaires des entités.

Les impôts doivent être évalués sur la base des taux adoptés à la clôture.

En cas de variation de taux, les impôts différés doivent être ajustés, selon le principe de symétrie, en contrepartie du résultat à moins qu'ils ne se rapportent à des éléments comptabilisés en dehors du résultat (parmi les autres éléments du résultat global (OCI) ou directement en capitaux propres).

L'impact de ce changement de taux a été intégré dans le calcul des impôts différés du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Note 29a. Engagements donnés et reçus du périmètre banque

	30.06.2018	01.01.2018
Engagements donnés	12 581 385	12 860 852
Engagements de financement	8 748 350	8 894 431
En faveur des établissements de crédit et assimilés	13 922	27 400
En faveur de la clientèle	8 734 428	8 867 031
Engagements de garantie	3 500 090	3 653 063
D'ordre d'établissements de crédit et assimilés	690	324
D'ordre de la clientèle	3 499 400	3 652 739
Engagements sur titres	332 945	313 358
Titres acquis avec faculté de reprise	0	0
Autres engagements donnés	332 945	313 358
Engagements reçus	42 158 783	39 597 383
Engagements de financement	10 242 693	9 332 245
Reçus des établissements de crédit et assimilés	10 185 963	9 332 245
Reçus de la clientèle	56 730	0
Engagements de garantie	31 321 781	29 775 173
Reçus des établissements de crédit et assimilés	195 584	180 669
Reçus de la clientèle	31 126 197	29 594 504
Engagements sur titres	594 309	489 965
Titres vendus avec faculté de reprise	0	0
Autres engagements reçus	594 309	489 965

Les engagements de financement donnés comprennent l'avance de trésorerie faite à la Caisse de Refinancement de l'Habitat afin d'assurer son fonctionnement pour un montant de 13 750 milliers d'euros.

	30.06.2018	01.01.2018
Créances données en garantie	13 782 464	12 508 247
Banque de France	11 581 537	10 077 991
Banque Européenne d'Investissement	727 533	671 985
Caisse de Refinancement de l'Habitat	369 293	725 065
Caisse des dépôts et consignations	1 099 739	1 028 845
Autres	4 362	4 362
Titres prêtés	0	0
Dépôts de garantie sur opérations de marché	436 157	425 234
Titres et valeurs données en pension	4 925 364	5 275 151

Pour son activité de refinancement, le Groupe procède à la mise en pension de titres de dettes et/ou de capitaux propres. Elle se traduit par le transfert de la propriété de titres que le bénéficiaire peut à son tour prêter. Les coupons ou dividendes bénéficient à l'emprunteur. Ces opérations sont soumises à appels de marge.

Note 29b. Engagements donnés et reçus du périmètre assurance

	30.06.2018	01.01.2018
Engagements donnés	-	-
Engagements reçus	1 045 231	897 695

Note 30. Informations sectorielles

	Banque		Assurance et gestion d'actifs		Groupe	
	30.06.2018	30.06.2017	30.06.2018	30.06.2017	30.06.2018	30.06.2017
Produits internes (1)	132 324	119 211	-132 324	-119 211	-	-
Produits externes (2)	695 532	613 340	386 891	389 426	1 082 423	1 002 766
Produit net bancaire	827 856	732 551	254 567	270 215	1 082 423	1 002 766
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	-649 240	-608 448	-84 330	-79 422	-733 570	-687 870
Résultat brut d'exploitation	178 616	124 103	170 237	190 793	348 853	314 896
Coût du risque	-38 719	-23 147	1 056	-2 186	-37 663	-25 333
Résultat d'exploitation	139 897	100 956	171 293	188 607	311 190	289 563
Quote-part des sociétés mises en équivalence	2 394	4 435	4 152	-2 761	6 546	1 674
Autres	20 100	-1 954	-	-78	20 100	-2 032
Résultat courant avant impôt	162 391	103 437	175 445	185 768	337 836	289 205
Impôts sur les bénéfices	-36 079	-32 506	-55 206	-63 320	-91 285	-95 826
Résultat net	126 312	70 931	120 239	122 448	246 551	193 379
dont Intérêts minoritaires	39	116	2	1	41	117
Résultat net part du Groupe	126 273	70 815	120 237	122 447	246 511	193 262

	30.06.2018	31.12.2017	30.06.2018	31.12.2017	30.06.2018	31.12.2017
Actifs et Passifs sectoriels	79 232 206	76 630 283	53 667 479	51 754 496	132 899 685	128 384 779

(1) Produits sectoriels provenant de transactions avec d'autres secteurs.

(2) Produits sectoriels provenant de ventes à des clients externes.

L'analyse sectorielle s'appuie sur une segmentation en deux secteurs d'activité :

- la Banque correspond principalement aux réseaux de caisses du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et du Crédit Mutuel Massif Central, aux filiales spécialisées dans le marché des entreprises et le financement de l'immobilier,
- l'Assurance et la gestion d'actifs regroupent les filiales spécialisées dans la gestion d'OPCVM et les sociétés d'assurance.

L'analyse sectorielle par zone géographique n'est pas pertinente pour le Groupe dans la mesure où la quasi-totalité de son activité est réalisée sur le territoire national.

Note 31. Périmètre de consolidation

Nom	Pays	Secteur / Activité	% contrôle		% Intérêts	
			30.06.2018	31.12.2017	30.06.2018	31.12.2017
Crédit Mutuel Arkéa + Fédérations et Caisses du Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et du Massif Central	France	Banque / Banque mutualiste	Entité consolidante			
Sociétés consolidées par intégration globale						
ARKEA BANKING SERVICES	France	Banque / Prestations de services bancaires	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS	France	Banque / Banque d'entreprises	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA BOURSE RETAIL	France	Banque / Holding	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA CAPITAL (GESTION)	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA CAPITAL INVESTISSEMENT	France	Banque / Capital investissement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA CAPITAL PARTENAIRE	France	Banque / Capital investissement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA CREDIT BAIL	France	Banque / Crédit bail et location financement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA DIRECT BANK (ex Fortuneo SA)	France	Banque / Intermediation financière et boursière	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA FONCIERE	France	Banque / Immobilier	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA HOME LOANS SFH	France	Banque / Structure de refinancement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA PUBLIC SECTOR SCF	France	Banque / Structure de refinancement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA SCD	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
CAISSE DE BRETAGNE DE CREDIT MUTUEL AGRICOLE	France	Banque / Banque mutualiste	93,2	93,2	93,2	93,2
COMPAGNIE EUROPEENNE D'OPERATIONS IMMOBILIERES	France	Banque / Portage d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
CREDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE BANQUE	France / Belgique	Banque / Banque de réseaux spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT COLLECTIVITES	France	Banque/Fonds commun de titrisation	57,8	57,8	57,8	57,8
FEDERAL EQUIPEMENTS	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL FINANCE	France	Assurances et gestion d'actifs / Banque privée et gestion d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL FINANCE GESTION	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL SERVICE	France	Banque / Prestations de services	97,8	97,8	97,8	97,8
FINANCO	France	Banque / Banque de réseaux spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0
GICM	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	97,8	97,8
IZIMMO	France	Banque / Immobilier	100,0	100,0	100,0	100,0
IZIMMO HOLDING	France	Banque / Holding	100,0	100,0	100,0	100,0
KEYTRADE BANK (succursale)	Belgique	Banque / Intermediation financière et boursière	100,0	100,0	100,0	100,0
KEYTRADE BANK Luxembourg SA	Luxembourg	Banque / Intermediation financière et boursière	100,0	100,0	100,0	100,0
LEASECOM	France	Banque / Crédit bail et location financement	100,0	100,0	100,0	100,0
LEASECOM CAR	France	Banque / Crédit bail et location financement	100,0	100,0	100,0	100,0
LEETCHI SA	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
MANGOPAY SA (ex Leetchi Corp)	Luxembourg	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
MONEXT	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
NEXTALK	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
NOUVELLE VAGUE	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
NOVELIA	France	Assurances et gestion d'actifs / Courtage en assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
PROCAPITAL	France / Belgique	Banque / Intermediation financière et boursière	100,0	100,0	100,0	100,0
PUMPKIN	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
SCHELCHER PRINCE GESTION	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE INTERFEDERALE	France	Banque / Immobilier	100,0	100,0	100,0	100,0
SMSPG	France	Assurances et gestion d'actifs / Holding	100,0	100,0	100,0	100,0
STRATEO (succursale)	Suisse	Banque / Intermediation financière et boursière	100,0	100,0	100,0	100,0
SURAVENIR	France	Assurances et gestion d'actifs / Assurance vie	100,0	100,0	100,0	100,0
SURAVENIR ASSURANCES	France	Assurances et gestion d'actifs / Assurance non vie	100,0	100,0	100,0	100,0

Nom	Pays	Secteur / Activité	% contrôle		% Intérêts	
			30.06.2018	31.12.2017	30.06.2018	31.12.2017
Sociétés consolidées par mise en équivalence						
ALTAROCCA AM AS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	25,4	/	25,6
AVIAFUND FUND FACILITY MANAGEMENT GMBH	Allemagne	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	25,1	30,1	25,8	30,4
AVIAFUND FUND SOLUTION SERVICES GMBH	Allemagne	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	25,1	30,1	25,8	30,4
AVIARENT CAPITAL MANAGEMENT SARL	Luxembourg	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	25,1	30,1	25,8	30,4
AVIARENT INVEST AG	Allemagne	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	25,1	30,1	25,8	30,4
CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL	France	Banque / Banque mutualiste	21,5	21,5	21,5	21,5
CODABEL MANAGEMENT	Belgique	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	10,3	12,4	10,6	12,5
DERIVATIVES SOLUTIONS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	23,7	28,3	24,3	28,6
EC ADVISORS GMBH	Allemagne	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	29,6	35,4	30,4	35,7
HALLS A FOURAGES SCCV	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	17,7	21,2	18,2	21,4
LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	12,0	/	12,3	/
LINK BY PRIMONIAL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	29,6	35,4	30,4	35,7
MARSEILLE FURNITURE SARL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	19,6	20,4	20,1	20,6
MATA CAPITAL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	11,8	14,1	12,1	14,3
NEW PORT	France	Banque / Holding	31,0	31,0	31,0	31,0
NEW PRIMONIAL HOLDING	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	30,0	36,3	30,8	36,6
OIKO GESTION (EX AIBO GESTION)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	14,5	23,7	14,9	23,9
PFP	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	30,0	36,3	30,8	36,6
PRIMONIAL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	29,6	35,4	30,4	35,7
PRIMONIAL HOLDING	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	29,6	35,4	30,4	35,7
PRIMONIAL LUXEMBOURG	Luxembourg	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	29,6	35,4	30,4	35,7
PRIMONIAL LUXEMBOURG FUND SERVICES (2)	Luxembourg	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	29,6	/	30,4	/
PRIMONIAL LUXEMBOURG REAL ESTATE (2)	Luxembourg	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	29,6	/	30,4	/
PRIMONIAL MANAGEMENT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	28,5	34,5	29,2	34,8
PRIMONIAL MANAGEMENT 2	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	30,0	36,3	30,8	36,6
PRIMONIAL PARTENAIRES (EX-PATRIMMOFI)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	29,6	35,4	30,4	35,7
PRIMONIAL REIM	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	20,6	21,4	21,2	21,6
PRIMONIAL TI	Canada	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	29,6	35,4	30,4	35,7
SEFAL PROPERTY	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	29,2	34,9	30,0	35,3
SPORTINVEST	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	29,6	35,4	30,4	35,7
STAMINA ASSET MANAGEMENT (EX PRIMONIAL AM)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	35,4	/	35,7
UPSTONE SAS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	29,6	35,4	30,4	35,7
VOLTAIRE CAPITAL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	29,6	35,4	30,4	35,7
YOUNITED CREDIT	France / Italie / Espagne / Portugal	Banque / Prestations de services	25,6	25,6	25,6	25,6

Nom	Pays	Secteur / Activité	% Contrôle		% Intérêts	
			30.06.2018	31.12.2017	30.06.2018	31.12.2017
Sociétés consolidées par la méthode simplifiée						
ADAGE CBP FLEX	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	36,6	/	36,6
AIS MANDARINE ACTIVE (ex FEDERAL CONVICTION ISR EURO)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	76,6	61,0	76,6	61,0
AIS MANDARINE ENTREPRENEURS (ex FEDERAL ACTIONS ETHIQUES)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	72,8	65,7	72,8	65,7
ALTAROCCA RENDEMENT 2023	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	20,0	/	20,0
ARKEA CAPITAL 1	France	Banque / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
AUTOFOCUS AIRBAG OCTOBRE 2015	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	93,8	/	93,8
AUTOFOCUS CROISSANCE JANVIER 2017 (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	97,2	/	97,2	/
AUTOFOCUS CROISSANCE JUIN 2015	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	93,9	93,8	93,9	93,8
AUTOFOCUS CROISSANCE MARS 2015	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	78,0	78,0	78,0	78,0
AUTOFOCUS CROISSANCE MARS 2016	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	79,3	/	79,3
AUTOFOCUS CROISSANCE MAI 2017 (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	97,3	/	97,3	/
AUTOFOCUS JANVIER 2016	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	92,5	92,5	92,5	92,5
AUTOFOCUS RENDEMENT DECEMBRE 2014	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	93,6	93,7	93,6	93,7
AUTOFOCUS RENDEMENT MARS 2015	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	93,2	93,3	93,2	93,3
AUTOFOCUS RENDEMENT MARS 2017 (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	97,2	/	97,2	/
AUTOFOCUS RENDEMENT NOVEMBRE 2016	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	92,4	/	92,4
AUTOFOCUS RENDEMENT OCTOBRE 2014	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	91,5	/	91,5
AUTOFOCUS SEPTEMBRE 2016	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	96,7	96,4	96,7	96,4
BPE RENDEMENT 2018	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	36,2	36,3	36,2	36,3
DIAPAZEN CLIMAT SEPTEMBRE 2016	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	97,8	97,8	97,8	97,8
FCT SP EUROCREANCES	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	43,4	43,4	43,4	43,4
FCT SURAVENIR PRIVAT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0

FEDERAL ACTIONS RENDEMENT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	96,8	/	96,8
FEDERAL APAL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	74,4	74,2	74,4	74,2
FED CAPITAL INV	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL CONVICTION GRANDE ASIE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,3	99,8	99,3	99,8
FEDERAL CROISSANCE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	90,2	90,3	90,2	90,3
FEDERAL ESSOR INTERNATIONAL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	45,3	49,4	45,3	49,4
FEDERAL INDICIEL JAPON	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	65,6	64,8	65,6	64,8
FEDERAL INDICIEL US	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	58,5	63,8	58,5	63,8
FEDERAL MULTI ACTIONS EUROPE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	73,8	73,7	73,8	73,7
FEDERAL MULTI I/S	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	57,8	50,9	57,8	50,9
FEDERAL MULTI OR ET MATIERES 1ERES	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	89,3	88,4	89,3	88,4
FEDERAL MULTI PATRIMOINE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	88,7	90,7	88,7	90,7
FEDERAL MULTI PME	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	68,7	79,2	68,7	79,2
FEDERAL OBLIGATIONS INTERNATIONALES ISR	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	36,3	/	36,3
FEDERAL OPPORTUNITE EQUILIBRE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,8	99,7	99,8	99,7
FEDERAL OPPORTUNITE MODERE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	98,4	98,4	98,4	98,4
FEDERAL OPPORTUNITE TONIQUE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,0	98,8	99,0	98,8
FEDERAL OPTIMAL PLUS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	47,9	/	47,9
FEDERAL SUPPORT COURT TERME	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	25,4	42,2	25,4	42,2
FEDERAL SUPPORT MONETAIRE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	31,8	/	31,8	/
FEDERAL SUPPORT TRESORERIE ISR	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	31,3	/	31,3
FORMUL'ACTION SECURITE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	93,4	93,3	93,4	93,3
FPS SURAVENIR ACTIONS INTERNATIONALES PROTECT (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	/	100,0	/
FPS SURAVENIR ACTIONS PROTECT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FSP / COMPARTIMENT 5	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	42,4	42,4	42,4	42,4
KALEIDOSCOPE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	98,1	98,3	98,1	98,3
OPCI CLUB FRANCE RET	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	46,3	46,3	46,3	46,3
OPCI PREIM DEFENSE 2	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	40,5	35,5	40,5	35,5
OPCI PREIM EUROS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,3	100,0	99,3	100,0
OPCI PREIM EUROS 2	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCI PREMIUM	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	88,9	83,7	88,9	83,7
OPCI SOFIDY PIERRE EUROPE (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	91,6	/	91,6	/
OPCI TIKEHAU RET PRO	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	39,3	39,3	39,3	39,3
PRIMO ELITE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
PRO FEDERAL LIQUIDITES C	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	73,6	61,3	73,6	61,3
S.C.I PROGRES PIERRE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
S.C.I SURAV PIERRE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI CLOVERHOME	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI LE VINCI HOLDING	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI PR2 PREIM RET 2	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	38,0	38,0	38,0	38,0
SCI SOFIDY CONV IMMO	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	59,7	56,9	59,7	56,9
SCI USUFRUIMMO	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
SCPI PATRIMMO CROISSANCE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	36,3	/	36,3
SCPI PIERRE EXPANSIO	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	57,0	57,0	57,0	57,0
SCPI PRIMOFAMILY	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	59,4	40,4	59,4	40,4
SCPI PRIMONIA CAP IM	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	41,1	43,2	41,1	43,2
SP CONVERT. GLOBAL EUROPE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	33,4	/	33,4
SP CONVERTIBLES ISR EUROPE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	27,7	29,8	27,7	29,8
SP HAUT RENDEMENT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	35,0	33,6	35,0	33,6
SP NS FAMILLE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	43,0	42,1	43,0	42,1
SP OPPORTUNITES EUROPEENNES (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	27,6	/	27,6	/
STEREO 3	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	97,0	/	97,0
SURAVENIR INITIATIVE ACTIONS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
SURAVENIR REFERENCE ACTIONS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
SYNERGIE FINANCE INVESTISSEMENT	France	Banque / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
WE POSITIVE INVEST	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
WEST WEB VALLEY	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	35,4	35,4	35,4	35,4

(1) Fusion et confusion de patrimoine

(2) Sociétés consolidées pour la première fois en 2018

(3) Scission

(4) Liquidation

La comptabilisation par la méthode simplifiée (dite short cut method) repose sur le recours à l'option de juste valeur pour tous les actifs détenus dans le cadre de l'OPCVM à consolider.

La méthode simplifiée consiste à :

- comptabiliser à la juste valeur les parts du fonds à l'actif sur une base de 100%
- constater en regard un passif (dette financière) à hauteur de la part non détenue par le Groupe (intérêts minoritaires).

Note 32. Regroupement d'entreprises

Le 1er juin 2018, Financo, filiale du groupe spécialisée dans le crédit à la consommation, a acheté l'activité de financement automobile de My Money Bank en France métropolitaine.

Cette acquisition se traduit par la comptabilisation d'un badwill de 19,6 M€. Les éléments significatifs de ce regroupement sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

(En millions d'euros)

DATE D'ACQUISITION	01/06/2018
PRIX D'ACQUISITION	384,4
Créances	404,2
Autres	-2,2
Ecarts d'évaluation	3,2
Impôts différés associés	-1,1
ACTIF NET + ECARTS D'EVALAUTION	404,1
BADWILL	-19,6

La comptabilisation initiale du regroupement est provisoire.

En cas d'informations complémentaires relatives à des faits et circonstances existants à la date d'acquisition, le groupe dispose d'un délai de douze mois pour :

- identifier les actifs acquis et passifs assumés de la société acquise non constatés lors de la comptabilisation initiale du regroupement ;
- modifier rétrospectivement les valeurs initialement attribuées.

Note 33. Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est apparu postérieurement à la clôture du 30 juin 2018.

4. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2018

Crédit Mutuel Arkéa

Société Anonyme Coopérative de crédit à capital variable

1, rue Louis Lichou
29480 Le Relecq-Kerhuon

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société Crédit Mutuel Arkéa, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I- Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance

que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les paragraphes « IFRS 9 Instruments financiers » et « IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » du chapitre « Normes comptables appliquées » qui exposent les effets des changements de présentation et de l'application de ces normes comptables sur les comptes semestriels consolidés condensés au 30 juin 2018.

II- Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Fait à Courbevoie et Paris-La Défense, le 29 août 2018

Les commissaires aux Comptes

Mazars

Deloitte & Associés

Franck BOYER

Jean-Vincent COUSTEL

5. Gouvernement d'entreprise

5.1. Conseil d'administration

Le 16 mai 2018, les fonctions d'administrateur du Groupe Arkéa de Messieurs Auguste Jacq et Hugues Leroy se sont définitivement achevées à l'issue de l'Assemblée générale de la société.

Cette Assemblée a décidé de renouveler, pour une durée de trois ans, les mandats d'administrateurs de Madame Colette Séné, de Messieurs François Chatel, Jean-Pierre Denis et Christian Touzalin. Par ailleurs, l'Assemblée Générale des actionnaires a élu pour la même durée de trois ans, Messieurs Yves Mainguet et Luc Moal en qualité d'administrateurs. Les administrateurs ont réélus pour la durée de leur mandat, Monsieur Jean-Pierre Denis en qualité de Président du Conseil d'administration et Monsieur Christian Touzalin en qualité de Vice-Président du Conseil d'administration.

Par ailleurs, Monsieur Marc-Alexis Roquejoffre, le 18 mai 2018, a mis un terme à son mandat pour convenances personnelles.

En considération des évolutions intervenues, le Conseil d'administration a décidé de réorganiser ses comités spécialisés comme suit :

- **Comité des Comptes** : Thierry Bougeard (Président), Lionel Dunet, Guillaume Gloria (administrateur salarié), Anne-Gaëlle Le Bail, Yves Mainguet et Colette Séné.
- **Comité des Nominations** : Sophie Violleau (Présidente), Christian David, Patrick Le Provost et Luc Moal.
- **Comité des Rémunérations** : Patrick Le Provost (Président), Thierry Bougeard, Isabelle Darde (administratrice salariée) et Luc Moal.
- **Comité des Risques et de contrôle interne** : François Chatel (Président), Marta Crenn, Christian David, Michel Gourtay et Monique Huet (administratrice indépendante).
- **Comité Stratégie et Responsabilité sociétale** : Marie-Thérèse Groussard (Présidente), François Chatel, Anne-Sophie Grave (administratrice indépendante) et Patrick Le Provost.

5.2. Direction générale

Il n'y a pas eu de changement par rapport au 31 décembre 2017.

6. Informations générales

Date des dernières informations financières semestrielles

La date des dernières informations financières semestrielles est le 30 juin 2018. Elles ont été arrêtées par le Conseil d'administration en date du 28 août 2018. Aucune information financière trimestrielle n'a été publiée depuis la date des derniers états financiers semestriels.

Documents accessibles au public

Ce document pourra être consulté au siège social de la société aux heures et jours ouvrés habituels. Une copie de la présente actualisation du Document de référence sera adressée sans frais à toute personne qui en fait la demande. Ce document peut être également consulté sur le site Internet de la société (www.arkea.com).

7. Contrôleurs légaux des comptes

Commissaires aux comptes titulaires :

Mazars - 61, rue Henri Regnault, Exaltis, 92075 La Défense Cedex

Début du premier mandat : 1976 - Expiration du mandat en cours : 31 décembre 2020

Le renouvellement du mandat du cabinet Mazars a été décidé le 6 mai 2015 pour une période de six exercices.

Deloitte & Associés - 6 Place de la Pyramide 92908 Paris-La Défense

Début du premier mandat : 1997 - Expiration du mandat en cours : 31 décembre 2020

Le renouvellement du mandat du cabinet Deloitte & Associés a été décidé le 6 mai 2015 pour une période de six exercices.

Commissaires aux comptes suppléants :

Madame Anne Veaute - 61, rue Henri Regnault, Exaltis, 92075 La Défense Cedex

Début du premier mandat : 2012 - Expiration du mandat en cours : 31 décembre 2020

Le renouvellement du mandat de Madame Anne Veaute a été décidé le 6 mai 2015 pour une période de six exercices.

Société BEAS - 7-9, villa Houssay, 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Début du premier mandat : 2009 - Expiration du mandat en cours : 31 décembre 2020

Le renouvellement du mandat de la Société BEAS a été décidé le 6 mai 2015 pour une période de six exercices.

8. Responsable du rapport financier semestriel

Personne responsable des informations contenues dans le présent document

Ronan LE MOAL, Directeur général du Crédit Mutuel Arkéa.

Déclaration de la personne responsable du rapport financier semestriel

J'atteste à ma connaissance, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les comptes consolidés condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits et pertes de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion intermédiaire représente fidèlement les événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, leur incidence sur les comptes ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes auxquelles l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation sont confrontées.

Fait au Relecq-Kerhuon, le 29 août 2018

Ronan LE MOAL,
Directeur général du Crédit Mutuel Arkéa

Tableau de concordance

Schéma de l'annexe XI du Règlement CE n° 809/2004	Document de référence 2017 n° D.18-0427	Actualisation du Document de référence 2017
1. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES		
1.1. Contrôleurs légaux des comptes pour la période couverte par les informations financières historiques	283	90
1.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	284	86
2. FACTEURS DE RISQUE	183	14
3. APERÇU DES ACTIVITÉS		
3.1. Principales activités	12-17	
3.1.1. Principales activités de la société	12-17	
3.1.2. Nouveau produit et/ou nouvelle activité	12-17	
3.1.3. Principaux marchés	12-17	
3.1.4. Chiffres clés	10	
4. INFORMATION SUR LES TENDANCES		
4.1. Déclaration sur les perspectives de la société depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés et publiés	72	
4.2. Tendance ou événement susceptible d'influer sur les perspectives de la société pour l'exercice en cours	72	
5. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	281	
6. ORGANE D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION		
6.1. Nom, adresse et fonction, dans la société des membres des organes d'administration et de direction	28-42	88
6.2. Politique de rémunération des dirigeants	56-58	
7. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ		
7.1. Informations financières historiques	74	
a) Bilan	74-75	8-9, 18
b) Compte de résultat	76	10-11, 19
c) Tableau des flux de trésorerie	80-81	21
d) Notes explicatives	104-151	57-85
7.2. États financiers	74, 152	18-85
8. RESPONSABILITE SOCIALE D'ENTREPRISE	220	

Indicateurs alternatifs de performance

Indicateurs Alternatifs de Performance	Définition	Justification de l'utilisation
Autres produits et charges d'exploitation du groupe	Différence entre les produits et les charges des autres activités	Mesure le revenu hors marge financière et commissions du groupe
Autres produits et charges d'exploitation sur le périmètre des comptes globalisés	Différence entre les produits et les charges des autres activités issus des comptes sociaux de Crédit Mutuel Arkéa	Mesure le revenu hors marge financière et commissions issu des comptes sociaux du Crédit Mutuel Arkéa
Coefficient d'exploitation	Rapport entre les frais de gestion et le PNBA (Produit Net Bancassurance)	Mesure de l'efficacité opérationnelle du groupe
Commissions nettes	Différence entre les commissions (produits) et les commissions (charges)	Mesure le revenu de commissions au niveau du groupe
Coût du risque (en points de base)	Rapport entre le coût du risque (en €) et l'encours de crédit à la clientèle en fin de période	Mesure le niveau de risque par rapport aux engagements de crédits bilantiels
Frais de gestion	Somme des charges générales d'exploitation et des dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	Mesure le niveau de frais généraux du groupe
Marge financière du groupe	Somme des postes suivants : - Gains/pertes nets sur les instruments financiers à la JV par résultat + à la JV par capitaux propres + à la JV par Options + au coût amorti - Différence entre les intérêts et produits assimilés et les intérêts et charges assimilées	Mesure le revenu de l'activité financière du groupe
Marge financière sur le périmètre des comptes globalisés	En normes comptables françaises : intérêts et produits assimilés - intérêts et charges assimilées + gains ou pertes nets sur opérations des portefeuilles de négociation+ gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	Mesure le revenu de l'activité financière issu des comptes sociaux du Crédit Mutuel Arkéa
Rendements des actifs	Rapport entre le résultat net comptable et le total bilan sur base consolidée en fin d'exercice	Mesure la rentabilité du total des actifs au bilan
Taux de couverture globale des créances douteuses (intérêt + capital)	Rapport entre les provisions constatées au titre du risque de crédit sur base individuelle et les encours de créances dépréciées sur base individuelle	Mesure le taux de couverture du risque résiduel maximal sur les encours de créances dépréciées
Taux de créances douteuses et litigieuses (intérêts compris)	Rapport entre les encours de créances dépréciées sur base individuelle et les encours de crédits clientèle (ligne "Prêts et créances et sur la clientèle" à l'actif du bilan sur base consolidé)	Mesure la qualité des crédits